



# les **Échos** de nos **Villages**

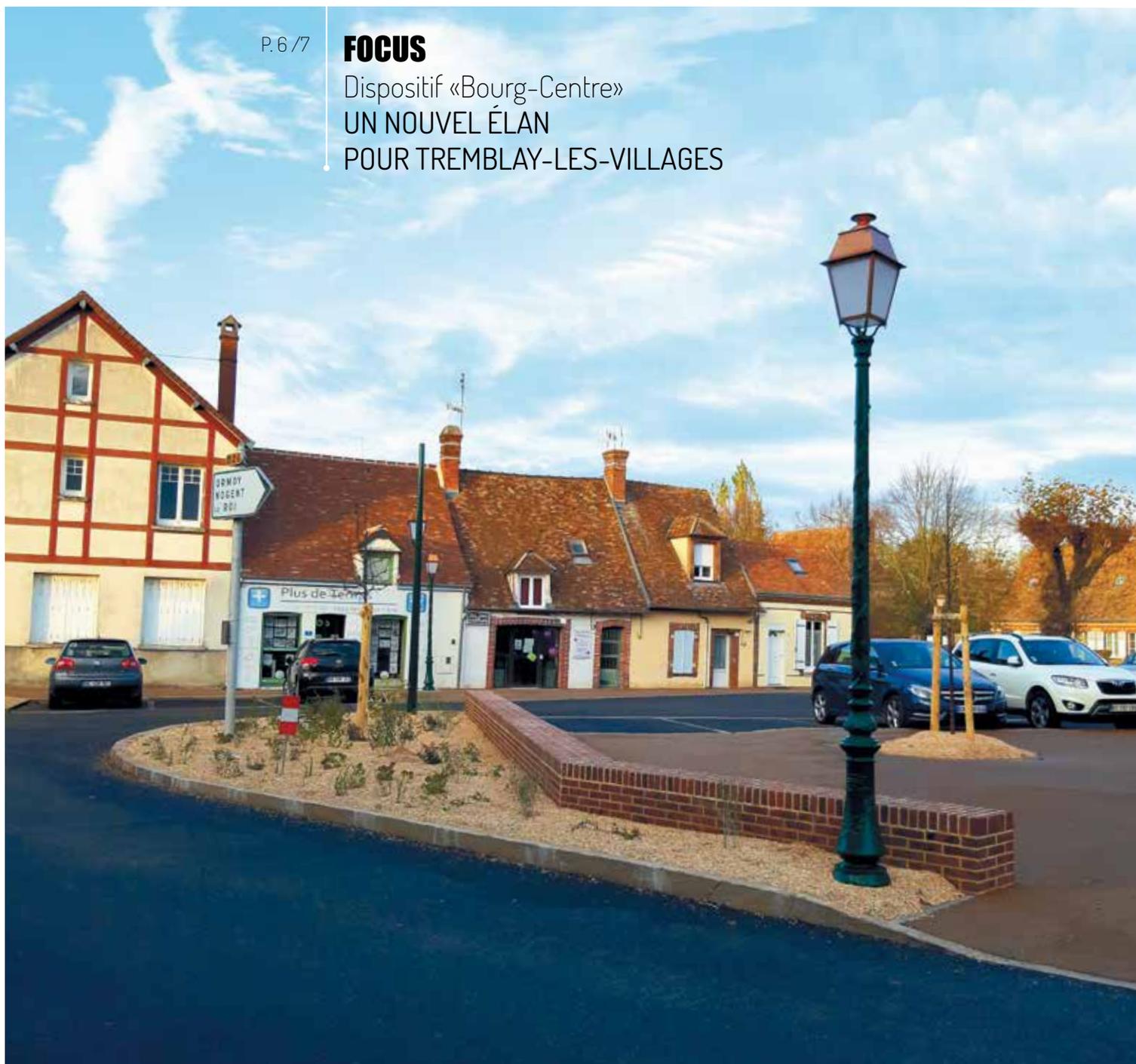
N°15  
DÉCEMBRE 2020

le bulletin officiel de la commune de Tremblay-les-Villages [Eure-et-Loir]

P.6 /7

## **FOCUS**

Dispositif «Bourg-Centre»  
**UN NOUVEL ÉLAN  
POUR TREMBLAY-LES-VILLAGES**



### **SANTÉ**

LE CHANTIER DE LA MAISON  
DE SANTÉ A DÉMARRÉ

P.16

### **ÉCONOMIE**

LES COMMERCES  
DE TREMBLAY

P.20

### **CADRE DE VIE**

LA FIBRE OPTIQUE  
ARRIVE

P.22

### **JEUNESSE-FAMILLE**

FAMILLES-RURALES

P.34



[WWW.TREMBLAYLESVILLAGES.COM](http://WWW.TREMBLAYLESVILLAGES.COM)



Rejoignez-nous sur Facebook

## SOMMAIRE

### Les actus

P. 04 - Un point sur les travaux

### Travaux / Focus

P. 06 - Le dispositif « Bourg-Centre »,  
un nouvel élan pour Tremblay-les-Villages  
P. 08 - Un été pour rajeunir la commune

### Administration

P. 09 - Changement de statut pour la commune  
P. 10 - Les finances publiques au plus près  
des usagers  
P. 12 - Maison d'accueil et services au public :  
le projet avance  
P. 13 - L'épicerie sera aussi une trésorerie  
grand public !  
P. 14 - De nouveaux noms pour de nouvelles rues

### Santé

P. 16 - Le chantier de la maison de santé de  
Tremblay-les-Villages a démarré

### Économie

P. 18 - KE France  
P. 19 - Rencontres entreprises du  
17 septembre 2020  
P. 20 - Les commerces de Tremblay-les-Villages  
P. 21 - Une aide aux producteurs, artisans et  
commerçants locaux

### Cadre de vie

P. 22 - La fibre optique arrive à Tremblay  
P. 23 - Cybersécurité  
P. 24 - Bien vivre ensemble  
P. 26 - Réseau eau potable  
P. 26 - Liaisons douces  
P. 27 - Isolations à 1\*€: attention aux arnaques

### Cadre de vie

P. 22 - L'arbre et la nature  
P. 29 - Participation citoyenne  
P. 29 - Objectif climat 2030

### Jeunesse-Famille

P. 30 - Les actualités du Sivom  
P. 32 - Centre de loisirs : vacances  
de juillet 2020  
P. 33 - Et l'aventure continue avec Noisette  
et l'APE  
P. 34 - Familles Rurales  
P. 35 - Il n'y a pas d'âge pour se mettre  
à l'informatique

### Culture

P. 36 - Animations à la bibliothèque  
P. 37 - Journées du Patrimoine / Forum des  
associations / Association Gymnastique  
Volontaire  
P. 38 - Programme des manifestations  
et événements

### Etat Civil / Infos pratiques

P. 40

P. 06



## FOCUS

le dispositif «Bourg-Centre»  
UN NOUVEL ÉLAN  
POUR TREMBLAY-LES-VILLAGES



**LES ÉCHOS DE NOS VILLAGES,**  
une publication de la commune de Tremblay-les-Villages [28]  
7 rue de Châteauneuf / 28170 Tremblay-les-Villages

Directrice de la Publication : Nathalie Gandon ; Rédaction/Conception : Comité Communication  
Photos : Mairie de Tremblay ; mentions spéciales ; illustrations : freepik.com  
Impression : Imprimerie Chauveau (28 - 02 37 881 881)  
Imprimé en 1100 exemplaires  
Date de parution : Décembre 2020



### Christelle Minard

Maire de Tremblay-les-Villages  
Conseillère départementale d'Eure-et-Loir  
Vice-présidente de l'Agglo du Pays de Dreux

Chers Tremblaysiens,  
Chères Tremblaysiennes

La fin de l'année approche. « Enfin ! »... est-  
on tenté de dire !

Il est vrai que 2020 restera une année noire  
en raison de la pandémie qui nous touche  
et des attaques dont notre démocratie a été  
la cible.

Après l'horrible assassinat de Samuel  
Paty, professeur d'histoire-géographie à  
Conflans-Sainte-Honorine, nos pensées  
vont à ses proches. Nous témoignons aussi

**« Nous sommes plus que  
tout motivés à poursuivre  
notre action et à réaliser  
les projets que nous vous  
avons présentés... »**

notre soutien aux personnels de l'Éducation  
Nationale, dont la mission d'éducation  
et d'éveil des consciences est essentiel.  
Cet assassinat, lâche et abject, est une  
atteinte aux principes fondamentaux de  
la République : la liberté d'expression, de  
conscience, la laïcité. Nous portons plus  
que jamais en nous ces valeurs, convaincus  
que nous sommes de leur bienfondé.

La crise sanitaire majeure que nous  
vivons a bouleversé notre quotidien, avec  
le confinement, ses contraintes et cette  
crise économique dont nous n'avons pas  
fini de subir les conséquences. Comment  
ne pas penser à nos commerçants

qui ont déployé tant d'efforts pour accueillir leurs  
clients dans les meilleures conditions sanitaires ?  
Nous sommes inquiets pour la survie de beaucoup  
d'entre eux.

À l'approche des fêtes, période marquée  
traditionnellement par une activité commerciale intense,  
je vous invite vraiment à leur manifester votre soutien,  
ainsi qu'à nos producteurs locaux.

Pour l'avenir de nos villages et de nos concitoyens,  
soyons solidaires.

Malgré le contexte, la municipalité que je conduis a  
tenu à maintenir son programme d'investissement  
pour soutenir la commande publique et l'emploi. Des  
chantiers importants sont en cours comme la rénovation  
de l'église et la construction de la maison médicale. Nous  
poursuivons nos efforts pour améliorer la qualité de vie  
dans notre commune, conscients, soyez-en convaincus,  
des défis qui nous attendent.

À l'heure où j'écris ces lignes, la situation sanitaire reste  
alarmante, et nos espoirs se concentrent vers la mise au  
point d'un vaccin. En attendant, avec regret, nous avons  
été contraints d'annuler les festivités de fin d'année,  
restant attentifs à vous accompagner dans les besoins  
du quotidien, tout en vous protégeant.

Si nous souhaitons nous retrouver, pour les fêtes de  
la nativité, en famille et entre amis, restons vigilants  
et continuons à respecter les gestes barrières en tous  
lieux, publics ou privés. Il n'y a que par une mobilisation  
collective que nous arriverons à lutter contre ce virus.

Faisons en sorte, malgré tout, que ces fêtes soient  
porteuses d'espoir à travers les attentions portées les  
uns aux autres.

C'est dans cette perspective que je vous présente au nom  
du conseil municipal, ainsi qu'à vos familles et à tous  
ceux qui vous sont chers, mes meilleurs vœux de santé  
et de pleine réussite dans vos projets.

## POINT SUR LES TRAVAUX

L'ÉTÉ ET L'AUTOMNE QUI S'ACHÈVENT ONT ÉTÉ L'OCCASION POUR LA COMMUNE DE MENER UN CERTAIN NOMBRE DE TRAVAUX.

### PLACE DE L'ÉGLISE À TREMBLAY-LES-VILLAGES

Après les travaux réalisés au printemps pour créer un réseau séparatif distinguant les eaux de pluie et les eaux usées, il a également été procédé au renouvellement d'un tronçon de canalisation d'eau potable.

Après la réalisation de ces travaux d'infrastructures souterraines, les aménagements de surface ont été engagés à partir du mois de juillet.

Les aménagements de surface représentent un investissement de **295 000 €**.

Pour cette opération, la commune de Tremblay-les-Villages bénéficie du soutien financier du **Conseil régional Centre-Val de Loire**, du **Conseil départemental d'Eure-et-Loir** et du **Syndicat Territoire d'Énergie 28**.



### TRAVERSÉE DE TREMBLAY, ET ENSUITE ...

Une tranche de travaux importante a été réalisée sur la place de l'église à Tremblay-les-Villages. Toutefois, il ne s'agissait que d'une première phase, tant sur le plan des réseaux d'assainissement que de la voirie.

#### Assainissement et eau pluviale

Le bourg de Tremblay-les-Villages est aujourd'hui soumis à des contraintes fortes en matière d'assainissement. En effet, pour assurer le bon fonctionnement de la station d'épuration, il est important de ne pas la surcharger avec des eaux de pluie qui, par définition, n'ont pas besoin d'être traitées.

Par conséquent, l'Agglo du Pays de Dreux a engagé un programme de travaux sur plusieurs années visant à organiser un réseau

séparatif, c'est-à-dire collectant d'une part les eaux usées et d'autre part les eaux de pluie, sur l'ensemble du village. Cela permettra d'améliorer le fonctionnement de la station d'épuration mais également d'améliorer la gestion des eaux de pluie lors des fortes précipitations.

à partir de 2021, l'Agglo du Pays de Dreux engagera une nouvelle phase de travaux dans les rues de Bailleite, du Dr Taugourdeau, de Châteauneuf et des Sablons.

#### Voirie

Suite à plusieurs études et aux interpellations des riverains, il est apparu que la rue de Bailleite présentait un certain nombre de problématiques liées à la vitesse et au stationnement ainsi qu'à l'état général de la chaussée et à l'accès aux commerces.

Par conséquent, un programme de réaménagement de la rue de Bailleite va être mené en 2021 visant à répondre aux différentes problématiques soulevées.

#### INFO HABITANTS

des réunions seront organisées avec les habitants concernés par ces différents projets afin de présenter les aménagements ainsi que le calendrier de ces chantiers.



### TRAVAUX DE VOIRIE

Pour améliorer la sécurité routière ainsi que l'écoulement des eaux de pluie, divers travaux de voirie ont été engagés :

- Pose de bordures pour gérer l'écoulement des eaux de pluie dans la rue de Landouville / **15 700 €**

- Pose de bordures pour gérer l'écoulement des eaux de pluie dans la rue des sentiers / **9 300 €**

- Réfection des îlots centraux rue de Châteauneuf / **9 000 €**

### RESTAURATION DU CHŒUR DE L'ÉGLISE ST-MARTIN DE TREMBLAY-LES-VILLAGES

Lancés depuis maintenant un an, les travaux de restauration du chœur de l'église Saint-Martin de Tremblay touchent à présent à leur fin.

Ces travaux auront permis de remettre en état la charpente, la couverture, la maçonnerie ainsi que les vitraux du chœur, mettant fin à des désordres qui, à terme, auraient menacé la structure de l'édifice.

La restauration du chœur de l'église représente un investissement de **273 000 €**.

Pour cette opération, la commune de Tremblay-les-Villages bénéficie du soutien de l'Etat, du **Conseil départemental d'Eure-et-Loir** ainsi que de la **Fondation du Patrimoine** à travers les dons réalisés par les particuliers.



### FOCUS

#### LE PLAN DE RELANCE DE L'ÉTAT

Suite aux annonces gouvernementales concernant les déclinaisons du plan de relance à l'échelle des collectivités, la commune de Tremblay-les-Villages a pu déposer plusieurs dossiers.

En considération des nombreuses demandes qui ont été déposées à l'échelle de tout le département, un seul de ces dossiers a pu être retenu.

Ainsi l'accompagnement de l'État va permettre le financement de projet visant à améliorer la qualité des services rendus au quotidien aux usagers :

### RESTAURATION DE LA MARE D'ÉCUBLÉ

Depuis plusieurs années, la mare d'Écublé souffrait de la présence d'une plante végétale appelée « Faux nénuphar » et qui recouvrait l'intégralité de la mare, de telle sorte que seules trois espèces animales et végétales étaient recensées là où certaines mares en comptent une quinzaine.

Ce constat réalisé en 2019 par le conservatoire des espaces naturels était complété par une préconisation de travaux concernant les berges qui étaient soutenues par des rondins de bois qui ne remplissaient plus leur office, impliquant un risque d'affaissement.

Par conséquent, la commune a engagé des travaux de curage et de reprofilage pour mettre fin à l'envasement qui a pu favoriser le développement des nénuphars et pour supprimer les rondins de soutènement.

Les travaux de curage et de reprofilage de la mare d'Écublé s'élèvent à **16 500 €**.

Pour cette opération, la commune de Tremblay-les-Villages bénéficie du soutien financier du **Conseil départemental d'Eure-et-Loir** au titre de son programme « biodiversité ».



- Rénovation complète des locaux de direction du groupe scolaire (bâtiment appartenant à la commune) et remplacement des huisseries en simple vitrage.

- Remplacement de l'éclairage actuel du plateau sportif par un éclairage LED afin de réduire les consommations d'énergie

- Remplacement de 160 lanternes d'éclairage public par des lanternes LED afin également de réduire les consommations d'énergie

Coût de l'opération : **119 000 €**

Participation de l'État : **39 400 €**



La place de l'église réaménagée



La place de l'église réaménagée



# Le dispositif « Bourg-Centre », UN NOUVEL ÉLAN POUR TREMBLAY-LES-VILLAGES

Lors de sa séance du 6 juillet 2020, le conseil municipal de Tremblay-les-Villages a attribué un marché pour la réalisation d'une étude de revitalisation bourg-centre à un groupement composé des cabinets Urbicus, Lestoux et associés et de la SAEDEL. L'occasion de revenir sur un projet phare de la nouvelle équipe municipale

## POURQUOI UN « BOURG-CENTRE » ?

La commune de Tremblay-les-Villages agit au quotidien pour l'attractivité et le développement de son territoire autour des problématiques d'emploi, de santé, de commerce, d'éducation ou d'habitat d'aménagement vert et durable. Ces problématiques sont également abordées au travers des périmètres respectifs d'autres institutions. C'est à

partir de ce constat que l'État, le Conseil départemental, le Conseil régional et la banque de territoire ont décidé d'unir leurs forces autour d'une démarche commune visant à stimuler l'attractivité et l'activité des bourg-centre en Eure-et-Loir.

Au vu du contexte de la commune de Tremblay-les-Villages et des éléments de centralité dont elle peut faire état comme la présence de commerces,

d'une offre de soin ou d'un groupe scolaire, le conseil municipal a souhaité candidater au titre du dispositif « Bourg-Centre ».

La première marche pour bénéficier du dispositif consiste dans la réalisation d'une étude de revitalisation bourg-centre.

## POURQUOI UNE ÉTUDE DE REVITALISATION « BOURG-CENTRE » ?

Afin de s'intégrer dans le dispositif Bourg-Centre, la commune de Tremblay-les-Villages doit pouvoir présenter une stratégie complète sur les enjeux d'avenir de la collectivité. Cela passe par la réalisation d'une étude à 360° abordant notamment les problématiques de logement, de commerce, d'emploi, de mobilité, d'aménagement urbain...

La réalisation de cette étude reposera sur des visites de terrain, l'analyse des études et enquêtes déjà produites sur le territoire de la commune ou encore la réalisation d'ateliers participatifs ou de questionnaires.

## QUELS ENJEUX POUR TREMBLAY-LES-VILLAGES

La commune de Tremblay-les-Villages bénéficie aujourd'hui d'atouts certains comme la présence de nombreuses entreprises, de professionnels de

santé, de commerces de proximité, de services et d'équipements municipaux, d'un groupe scolaire important... L'ensemble de ces éléments contribuent à l'attractivité de la commune et par voie de conséquence au niveau de service qui peut être assuré aux habitants. Il convient toutefois de prendre en compte que tous ces éléments sont interdépendants et ne peuvent se développer les uns sans les autres. Il semble donc nécessaire d'aborder de manière globale le développement de la commune. S'il fallait mettre des mots sur les enjeux en cause, ce seraient les suivants : lutter contre la fermeture des classes dans le groupe scolaire, maintenir une offre de soin de proximité et lutter contre la précarité en matière de santé, préserver l'emploi ainsi que les ressources fiscales de la commune en attirant de nouvelles entreprises ou encore conserver l'offre de commerces de proximité.

Ce sont tous ces enjeux que l'étude de revitalisation devra mettre en lumière et orchestrer au sein d'une stratégie globale sur 10 ans. La participation au dispositif Bourg-Centre permettra quant à elle la réalisation pratique de cette stratégie



Un été pour rajeunir

## LA COMMUNE

Depuis maintenant deux ans, la commune de Tremblay-les-Villages embauche deux à trois jeunes pour participer, le temps d'un été, à la qualité de vie dans le village. Leur mission : nettoyer, repeindre ou encore vernir les équipements et lieux publics.

### Les Échos de Nos Villages / Pouvez-vous vous présenter ainsi que votre parcours :

**Anaïs** / « J'ai 19 ans, j'ai fait un BTS aménagement paysager et je suis actuellement en licence professionnelle aménagement paysager en alternance à la mairie d'Ivry-la-Bataille »

**Victor** / « J'ai 20ans, j'habite à Tremblay-les-Villages depuis ma naissance. Titulaire d'un DUT maintenance industrielle et actuellement, en licence en alternance chez Léo Pharma à Vernouillet »

### ENV / Pourquoi avoir décidé de répondre à l'annonce de la commune de Tremblay pour des emplois saisonniers ?

**Anaïs** / « J'ai décidé de répondre à l'annonce car j'étais en recherche d'un job d'été afin de financer mes études. Les tâches annoncées à faire étaient dans mes compétences et capacités. »

**Victor** / « J'ai répondu à l'annonce afin de financer une partie de mes études et pour acheter une voiture. »

### ENV / Qu'est-ce qui vous a le plus motivé dans ce que vous avez réalisé ?

**Anaïs** / « J'étais motivée pour toutes les missions à effectuer, mais être dehors et pouvoir participer

à l'embellissement d'une commune est également très motivant. Nous avons principalement réalisé de la peinture et c'est quelque chose que j'aime. »

**Victor** / « Passer le nettoyeur haute pression ainsi que la peinture sont les travaux que j'ai préférés. »

### ENV / Qu'est ce qui était le plus dur ?

**Anaïs** / « Pour moi rien n'a été dur. Il s'agissait plutôt de contraintes comme par exemple la peinture qui tirait et séchait vite à cause de la chaleur. »

**Victor** / « Même si les travaux réalisés n'étaient pas d'une grande difficulté physique, si je devais en retenir un, cela serait d'arracher le lierre aux abords de l'église de Theuvy »

### ENV / Seriez-vous à nouveau volontaire si l'occasion se présentait à nouveau ?

**Anaïs** / « Bien sûr, si j'ai l'opportunité c'est avec plaisir que je renouvellerai l'expérience ! »

**Victor** / « Oui, sachant que je l'ai déjà fait deux années de suite cela ne me dérangerait pas de le faire une 3eme année même si cette année cela risque d'être compliqué avec mes études... »

### ENV / Un petit mot sur votre expérience à la commune de Tremblay ?

**Victor** / « Une bonne équipe de travail et pas le temps de s'ennuyer vu qu'il y avait une liste bien complète des différentes tâches à réaliser. »

**Anaïs** / « J'ai été très contente de ces deux mois. Je dirais que le plus de cette expérience est la confiance et l'autonomie que l'on nous donne. Cela m'a permis d'avoir une image du monde du travail, mais également d'avoir une vraie idée sur l'importance d'un service technique dans une commune. Il s'agit d'une superbe initiative de la part de la commune d'intégrer des jeunes dans ses travaux. Merci ! »



## Changement de statut pour LA COMMUNE

Suite aux délibérations concordantes des conseils municipaux de Chêne-Chenu, Ecublé, Gironville-Neuville, Saint-Chéron-des-Champs, Theuvy-Achères et Tremblay-le-Vicomte, le préfet d'Eure-et-Loir actait, à partir du 1<sup>er</sup> décembre 1972, la création de la commune associée de Tremblay-les-Villages.

La toute jeune commune de Tremblay-les-Villages comptait alors 1 212 habitants et était administrée par 46 conseillers municipaux jusqu'aux élections municipales suivantes. La fusion sous forme de commune associée impliquait le maintien dans chacune des communes d'une mairie annexe avec un maire-délégué et une commission consultative. Par ailleurs, les listes électorales continuaient d'être tenues pour chaque commune associée, avec un bureau dans chacune d'entre elle et il en était de même pour les registres d'état-civil.

Ce fonctionnement acté dans les années 70 était toujours d'actualité au début de l'année 2020. Toutefois, ce fonctionnement était source de lourdeur administrative pour le fonctionnement des services municipaux. En effet, il obligeait à multiplier toutes les procédures sans pour autant impliquer un niveau de service plus important pour les usagers.

C'est donc en s'appuyant sur ce constat que le conseil municipal s'est prononcé le 6 juillet 2020 en faveur d'un changement de statut au profit d'une fusion simple de la commune de Tremblay-les-Villages. Ce changement a été encouragé et acté par un arrêté préfectoral en date du 21 juillet 2020 rendant la fusion effective au 1<sup>er</sup> août 2020.

### CE QUI CHANGE AVEC LA FUSION

➤ Tous les mariages sont désormais célébrés à la mairie de Tremblay-les-Villages.

➤ La fin des communes associées permet de regrouper l'ensemble des listes électorales et de réduire le nombre de bureaux de vote à deux au lieu de six.

➤ Les listes électorales sont déjà fusionnées depuis 2014

➤ L'ensemble des actes d'Etat-civil sont à présent regroupés dans un seul registre au lieu de six.

➤ Les maires-délégués n'existant plus, le maire et les adjoints au maire sont désormais les seuls élus à remplir les fonctions d'officier d'Etat-civil et d'officier de police judiciaire

### CE QUI NE CHANGE PAS

➤ En lieu et place des maires-délégués, chaque ancienne commune bénéficie d'un conseiller-délégué en tant que référent et faisant fonction d'interlocuteur privilégié pour répondre à vos interrogations. Les élus référents sont présents dans les diverses commissions municipales afin de veiller à la qualité des services et des infrastructures sur l'ensemble du territoire communal

➤ Des comités citoyens ont à nouveau été mis en place par le conseil municipal dans chacune des anciennes communes pour permettre l'expression des habitants et la remontée des problèmes.

➤ Les anciennes communes continueront d'être animées par les associations de villages avec des manifestations comme la fête des voisins en lien avec les comités citoyens

➤ Les cérémonies de commémoration continueront d'être assurées auprès des monuments aux morts de chacune des anciennes communes.

➤ L'ensemble des démarches administratives sont traitées à la mairie de Tremblay-les-Villages comme c'est déjà le cas actuellement.

### ZOOM

#### DÈS 2021, L'ENSEMBLE DES ÉLECTEURS SERONT RÉPARTIS DANS DEUX BUREAUX DE VOTES

##### BUREAU n°1 à Tremblay / Salle des fêtes, 6 rue du Dr Taugourdeau

Les habitants concernés :

- Tremblay-les-Villages, « Landouville », « Moreaulieu » + les résidents de la zone d'activité de la Vallée du Saule
- Gironville
- Neuville-la-Mare
- Saint-Chéron-des-Champs
- Achères

##### BUREAU n°2 à Chêne-Chenu / Salle des fêtes, 12 rue de la Mairie

Les habitants concernés :

- Chêne-Chenu, « Vilette-les-Bois », « Girancourt »
- Ecublé,
- Bilheux, « Le bois Chapet » (à côté du terrain de cross)
- Theuvy

Une nouvelle carte électorale vous sera envoyée au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2021. Si toutefois vous ne la recevez pas à temps, vous pourrez voter en vous munissant uniquement de votre pièce d'identité et de le signaler avant votre vote. La date limite des inscriptions sur les listes électorales est le vendredi 5 février 2021, soit le 6<sup>ème</sup> vendredi précédent le 1<sup>er</sup> tour du scrutin (délai légal maximum).

# Les Finances publiques **AU PLUS PRÈS DES USAGERS**

Les Finances Publiques se réforment pour proposer un nouveau réseau mieux adapté à ses usagers avec des points de contact de proximité plus nombreux dans les Espaces France Services ou les Maisons de Services aux Publics. En l'absence de ces structures, des permanences dans certaines mairies seront également organisées. En 2023, les Finances Publiques seront ainsi présentes à minima dans 27 communes, soit 12 de plus qu'aujourd'hui.

## LES FINANCES PUBLIQUES SONT PRÉSENTES À CÔTÉ DE CHEZ VOUS DANS LES FRANCE SERVICES ET MSAP

Des partenariats ont été noués pour que les usagers aient un point de contact à moins d'une demi-heure de chez eux, tout en recevant le même service que dans un centre des finances publiques.

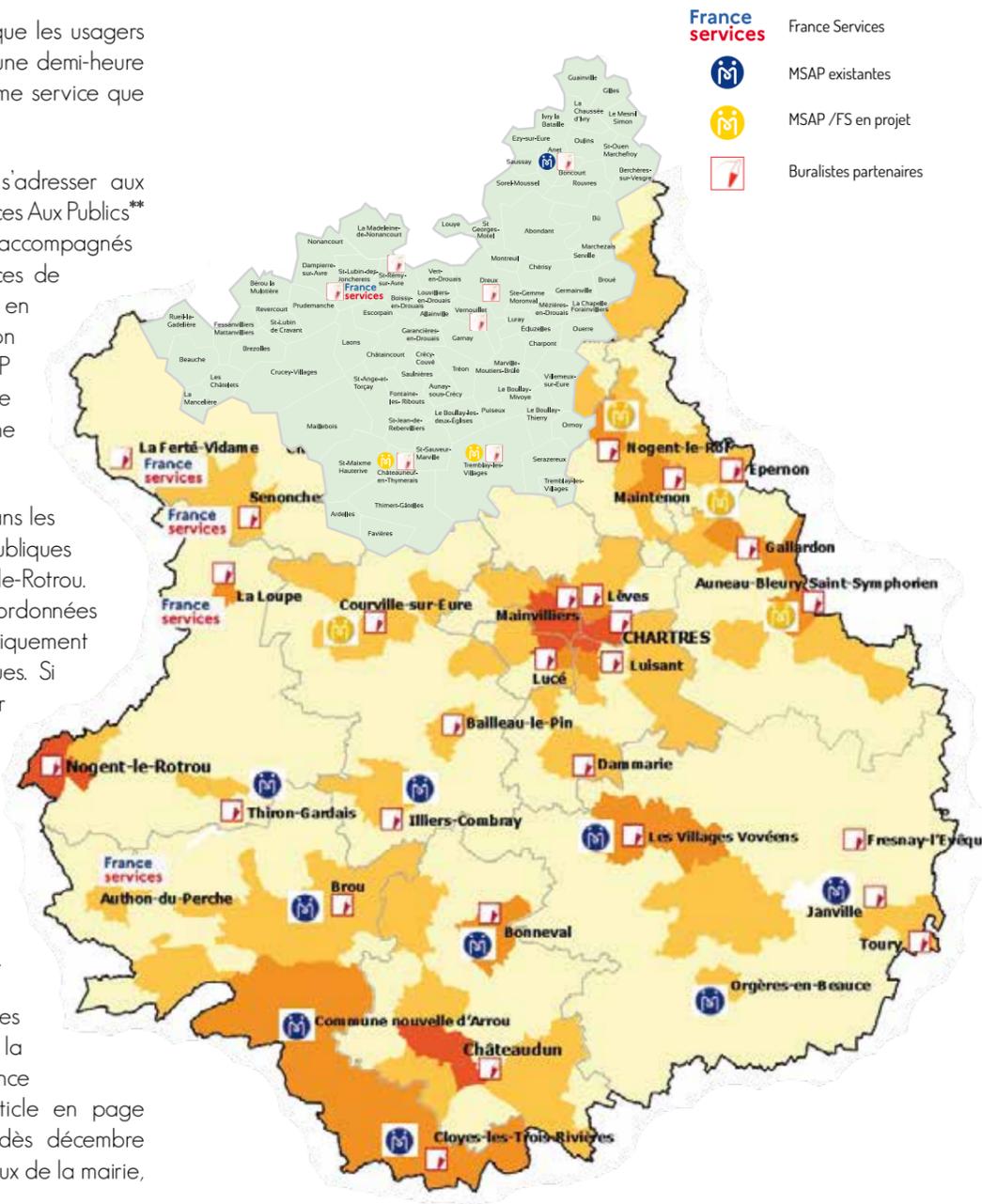
Les usagers peuvent ainsi dès maintenant s'adresser aux 5 France Services\* et aux 10 Maisons de Services Aux Publics\*\* (MSAP) du département pour être orientés et accompagnés dans leurs demandes par les animateurs/trices de ces structures, pour créer leur espace fiscal en ligne, obtenir la copie de leurs avis d'imposition ou pour toute question relevant de la DDFIP (fiscalité, cadastre, demande de délai de paiement ou de remise, contestation d'une imposition...).

L'utilisateur n'a également plus à se déplacer dans les trésoreries ou dans les centres des finances publiques de Chartres, Châteaudun, Dreux ou Nogent-le-Rotrou. Les animateurs/animatrices prennent les coordonnées téléphoniques de l'utilisateur, qui est systématiquement rappelé par un agent des Finances Publiques. Si aucune réponse ne peut être apportée par téléphone, un rendez-vous physique au sein des locaux du France Service ou de la MSAP est organisé sur place. **Ce sont les agents des Finances Publiques qui se déplacent et non plus l'inverse pour traiter les demandes des usagers.**

Des permanences sont aussi tenues dans les France Services, les MSAP et certaines mairies.

À Tremblay-les-Villages, les Finances Publiques participent, en lien étroit avec la Préfecture, au projet de création du France Service porté par la mairie (consulter l'article en page suivante) et proposeront des rendez-vous dès décembre 2020. Un box a en effet été créé dans les locaux de la mairie, respectant toutes les règles de confidentialité.

Madame le Maire, le Secrétaire général et les deux futures animatrices ont ainsi rencontré le Directeur départemental des Finances publiques et son équipe de direction en septembre 2020.



## LE PAIEMENT DE PROXIMITÉ CHEZ LES BURALISTES, PARTENAIRES DES FINANCES PUBLIQUES



Grâce au partenariat avec la Fédération Départementale des Buralistes et la Française des Jeux (FDJ), les usagers peuvent payer chez le buraliste, dès lors qu'il y a sur leur avis d'impôts, leur amende ou leur facture locale la mention «

payable chez le buraliste » et un code pouvant identifier la créance sur le terminal de la FDJ.

Le paiement se réalise en toute confidentialité : l'utilisateur n'est pas obligé de venir avec la totalité du document, le talon de paiement avec le code peut être découpé et suffit pour payer au terminal de la FDJ du buraliste.

La liste des buralistes partenaires est disponible sur [www.impots.gouv.fr/portail/paiement-de-proximite](http://www.impots.gouv.fr/portail/paiement-de-proximite). À Tremblay-les-Villages, Olivier LOCHET est votre buraliste partenaire, 35 Rue du Docteur Taugourdeau (consulter l'article en page suivante).

## Les Conseillers aux Décideurs Locaux : un accompagnement renforcé aux côtés des élus

La Direction Départementale des Finances Publiques a créé en 2020 deux postes de Conseillers aux Décideurs Locaux, dédiés à l'accompagnement sur place des élus locaux. Ils seront 10 d'ici 2023 dans le département et leurs conseils porteront sur l'ensemble des missions des Finances Publiques (fiscalité, comptabilité publique, problématiques foncières, domaniales).



Monsieur Cyril FOUCHE est le conseiller missionné par le Directeur départemental pour la Communauté d'Agglomération du Pays Dreux, plus particulièrement en charge des communes du Thymeraais.

\*France Services d'Authon-du-Perche, La Loupe, Saint-Lubin-des-Joncherets, Senonches et son antenne de La Ferté-Vidâme.

\*\* MSAP d'Anet, Arrou, Bonneval, Brou, Cloyes-les-Trois-Rivières, Illiers-Combray, Janville, Les Villages Vovéens, Orgères-en-Beauce, Thiron-Gardais.

Nous venons d'avoir un enfant et aimerions comprendre l'impact sur notre situation fiscale

Je fais le lien avec votre référent Caf ainsi que Pôle emploi, la CPAM et la Direction départementale des finances publiques

J'ai besoin d'aide pour remplir un formulaire en ligne

Je vais vous accompagner et vous expliquer comment faire



## L'épicerie sera aussi une **TRÉSORERIE GRAND PUBLIC !**

Vous en avez probablement entendu parler, la trésorerie de Châteauneuf-en-Thymerais ferme ses portes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021... La commune de Tremblay -les-Villages sera désormais rattachée à la trésorerie de Dreux.

Heureusement pour ses habitants, Olivier et Barbara LOCHET, nos épiciers connus de tous, sont allés se former auprès de l'administration afin que leur commerce puisse devenir un point de « paiement de proximité ». C'est une chance et nous les en remercions grandement !

### QU'ALLONS-NOUS POUVOIR PAYER AINSI ?

Amendes, Impôts ou toutes nos factures de service public (cantine, eau, hôpital...) vont désormais pouvoir être payés à l'épicerie.

En espèces jusqu'à 300 € ou

bien par carte bancaire, toutes les factures comportant un QR code ou la mention « payable auprès d'un buraliste » pourront être réglées à l'épicerie.

La confidentialité y sera garantie car seul le montant s'affichera mais en aucun cas la nature de la facture. Vous pourrez donc profiter de ce service en toute tranquillité.

Encore un service de plus offert par nos épiciers grâce à leur engagement et leur investissement dans la vie de la commune.

Bravo et Merci à eux !!



## Maison d'accueil et de services au public : **LE PROJET AVANCE**

Dans le précédent bulletin municipal, le projet de labellisation Maison France Services a été présenté. Pour rappel, l'objectif est de rapprocher les services de l'État éloignés géographiquement du milieu rural des administrés :

- Caisse d'allocations familiales
- Caisse nationale d'assurance maladie
- Caisse nationale d'assurance vieillesse
- Pôle emploi
- Mission locale
- La Poste
- Mutualité sociale agricole
- Protection maternelle et infantile
- Direction générale des finances publiques (impôts)...

Tous les critères demandés pour la labélisation ont été mis en place au sein de la mairie de Tremblay-les-Villages. Ainsi, l'accueil de la mairie est à présent équipé d'un poste informatique et d'une imprimante afin que les administrés ne disposant pas d'outils informatiques chez eux puissent réaliser leurs démarches administratives en ligne.

Le bureau de confidentialité a été rénové. Il servira pour les rendez-vous avec les professionnels des services de l'État et permettra des échanges sur des sujets confidentiels. L'ordinateur qui s'y trouve est équipé d'une webcam qui pourra être utilisée pour des rendez-vous en visioconférence avec d'autres administrations.

Une offre de recherche d'un jeune volontaire en service civique avait été publiée. Nicolas, 21 ans, candidat au poste est arrivé à la mairie le 19 octobre et restera huit mois. Il aura pour mission d'accueillir et d'accompagner les administrés qui le souhaitent dans la réalisation de leurs démarches administratives. En attendant la labélisation officielle, il travaille sur les outils de communication afin de promouvoir ce nouveau service.

La présence de Nicolas a également permis en cette fin d'année marquée par un nouveau confinement, de contacter toutes les personnes vulnérables inscrites dans le fichier de la commune. Son aide a été précieuse et appréciée par les habitants concernés.

# DE NOUVEAUX NOMS POUR DE NOUVELLES RUES

Suite à une réflexion de l'ensemble du Conseil municipal autour de l'attribution de noms des nouvelles rues où se construit la future maison médicale, il a été décidé de rendre hommage à des personnalités locales nées ou ayant vécu à Tremblay et à une femme célèbre pour ses recherches.

La délibération du 16 septembre 2020 porte dénomination des nouvelles voies du projet d'aménagement de la Zone Ouest.

Une première rue, près de la maison médicale, sera nommée **MARIE CURIE (1867-1934)**. Eminente chercheuse, elle est à l'origine des premières recherches sur la radioactivité avec son mari Pierre Curie et Henri Becquerel. Elle a reçu deux prix Nobel, un en physique et un en chimie.

La deuxième rue, près du centre de secours des sapeurs-pompiers, portera le nom **MAURICE HEBERT**. Enfant de la commune né à Neuville-la-Mare, cet habitant a eu une carrière de sapeur-pompier exceptionnelle. Dès l'âge de 16 ans, il s'est engagé comme sapeur-pompier volontaire et n'a pris sa retraite qu'à l'âge de 60 ans. Il s'est engagé dans l'armée française lors de la 2<sup>ème</sup> guerre mondiale. Pilier parmi les officiers de la résistance, il a été en charge du secteur de Tremblay dans ce domaine et fut décoré de la croix de guerre et de la médaille de la résistance sur la place des Epars par le Général De Gaulle. Maurice HEBERT a également marqué la commune par la création du club de football de Tremblay et de l'Avenir de Gironville. Cette association était connue pour sa section de majorettes qui se déplaçait souvent dans d'autres départements.

Enfin, un hommage sera rendu à Monsieur **JEAN-LUC SORAND**. En effet, l'impasse de la Chardonnière deviendra la Rue Jean-Luc Sorand. La rue partira de la rue de la Croix Blanche (mare des trous) et aboutira dans la rue de la Chardonnière (actuelle impasse de la Chardonnière).

Le Conseil Municipal a adopté à l'unanimité le nom Jean-Luc SORAND. Monsieur SORAND, 1<sup>er</sup> Adjoint pendant

le précédent mandat (décédé le 9 septembre 2016), est à l'origine du projet d'urbanisation de ce secteur. Il s'était notamment impliqué dans la création de la maison médicale, qui est en cours de construction, derrière le centre de secours des sapeurs-pompiers. Monsieur SORAND, déjà plusieurs fois conseiller municipal par le passé, avait déjà œuvré sur ce projet avec l'ancien maire de Tremblay-

les-Villages, Monsieur Martial Taugourdeau.

## NUMÉROTATION MÉTRIQUE DES PARCELLES

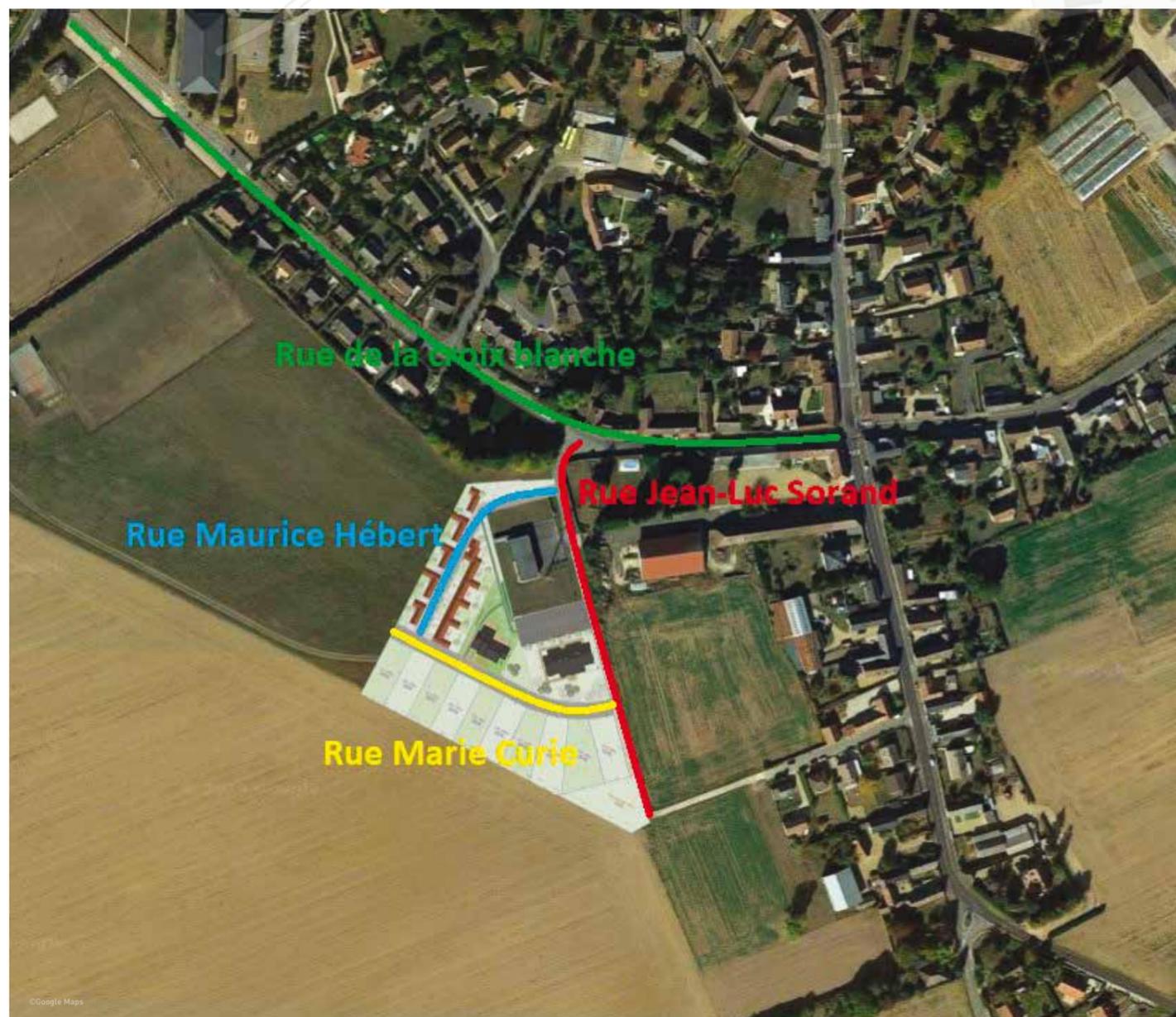
Actuellement, deux types de numérotation des voies existent. L'une, la plus connue, consiste à numérotter les propriétés en nombre pairs et impairs de façon continue.

L'autre, consiste pour sa part à

numérotter les propriétés de manière paire et impaire par rapport à leur distance au regard du début de la rue. On parle alors de numérotation métrique. Ainsi la maison située à 200 m de l'entrée de la rue sera numérotée 200. Cette numérotation présente l'avantage de constituer un repère pour les personnes ne connaissant pas la rue et par ailleurs, cela permet d'intercaler presque à l'infini de nouveaux numéros dans une rue en évitant le recours au bis, ter, etc. qui sont parfois source de confusion.

## ADRESSAGE ET DÉPLOIEMENT DE LA FIBRE

Dans le cadre de l'installation de la fibre à Tremblay, une autre réflexion globale a été portée sur la numérotation et la dénomination des voies. Ce travail vise à assurer une couverture optimale en matière d'accès à la fibre, en effet, il est nécessaire que toutes les adresses soient correctement répertoriées. La numérotation métrique est par ailleurs envisagée sur toutes les voies nouvelles pour bénéficier des avantages de ce système. (article sur la fibre en page 22)



### LE SAVIEZ-VOUS ?

- **Une femme d'exception**  
Plus connue sous le nom de Marie Curie, Marie Skłodowska-Curie est la première femme à avoir été docteur en physique, professeure à la Sorbonne et à avoir reçu le Prix Nobel. Elle est même la première femme au monde à obtenir deux fois ce prix dans deux domaines distincts.
- **La numérotation des rues en France**  
Le système actuel a été établi sous Napoléon I<sup>er</sup>, le 4 février 1805 : le numérotage commence au bout de la rue le plus proche de la Seine (ou dans le sens du courant pour les rues parallèles au fleuve), avec les numéros impairs à gauche et les numéros pairs à droite dans le sens des numéros croissants.



Maison de santé : les travaux ont commencé en septembre



# LE CHANTIER de LA MAISON de SANTÉ

## de Tremblay-les-Villages a démarré

Les travaux de construction de la maison de santé de Tremblay-les-Villages ont démarré. Ils doivent se terminer à l'été 2021.

À côté de la caserne des sapeurs-pompiers, sur le chemin rural n°8 accessible depuis la rue de la Croix Blanche, les travaux sont entrés en phase préparatoire en septembre 2020 avec la réalisation des terrassements. Les emprises du parking d'une trentaine de places et de la maison médicale sont désormais identifiés. Les fondations du bâtiment ont été réalisées en novembre. C'est une construction en ossature bois avec une isolation thermique extérieure. Le montage du clos ouvert est assez rapide. Les murs en ossature bois, la charpente et la toiture en bac acier noir devraient être terminés à la fin de l'année 2020.



### CE NOUVEAU BÂTIMENT EN REZ-DE-CHAUSSÉE DE 350 M<sup>2</sup> SERA COMPOSÉ DE DEUX ESPACES :

- Un espace médical pour les médecins et dentistes avec une salle d'attente dédiée ;
- Un espace paramédical pour les infirmiers, pédicure / podologue, psychologues, ergothérapeute et autres professionnels de santé avec une autre salle d'attente dédiée.

### LE BUDGET

Le coût total de l'opération pour Habitat Drouais est d'1 million d'euros subventionné à hauteur de 255 000 € par le Conseil départemental d'Eure-et-Loir. Habitat Drouais restera propriétaire du bâtiment et le louera aux professionnels de santé.

### UNE RÉALISATION COLLECTIVE

Ce projet local de santé qui date de 2016 est le fruit d'un important travail collaboratif entre les professionnels de santé présents sur le territoire et qui ont souhaité se regrouper sur un même site, la commune de Tremblay-les-Villages qui souhaite maintenir et développer une offre de soins de proximité et Habitat Drouais, bailleur social de l'Agglo du Pays de Dreux, maître d'ouvrage du bâtiment.



# KE France

Créée en 1987 au sein des Ateliers 28, la société s'est tout d'abord appelée GOELAND puis KE GOELAND pour devenir aujourd'hui KE France.

Après le rachat par le fonds d'investissement Italien Arqati puis le rachat par le fonds d'investissement Hollandais Hunter Douglas, KE est devenu en 2011 la propriété du groupe familial Italien BAT. Ce dernier est fabricant de composants pour stores et pergolas ainsi que de produits finis sous la marque KE. Le groupe BAT est présent dans 70 pays.

L'entreprise Tremblaysienne a été choisie pour son expérience passée dans la fabrication des stores et sa présence auprès de nombreux installateurs revendeurs. L'arrivée du groupe Italien a permis de monter en gamme en misant sur le design associé à la fabrication française. Aujourd'hui, KE France est spécialisée dans la fabrication des stores d'extérieurs sur mesure, pour le marché français des revendeurs installateurs.

Depuis quelques années, un souffle de renouveau est apparu grâce à de nouvelles collections, nouvelles couleurs en suivant la tendance du textile, redonnant au marché une bonne dynamique. Le marché de la protection solaire est aussi porté par les conditions climatiques et la volonté des propriétaires d'aménager leurs extérieurs.

Tout ceci permet d'avoir à ce jour, un carnet de commandes toujours bien rempli.

En parallèle, l'entreprise a continué d'investir pour accompagner sa croissance.

### OBJECTIF 2021

Agrandir le site à une surface de plus de 700 m<sup>2</sup> avec l'installation d'un transtockeur pour gagner en performance, qualité.

Créer un nouvel atelier pour intégrer dès 2022 de nouvelles fabrications dans le secteur de la protection solaire.

### PRINCIPAUX CLIENTS

Réseau d'installateur, storiste, menuisiers, (pas de vente en direct aux particuliers).

### UNE ENTREPRISE ÉCORESPONSABLE

Même s'il reste beaucoup de chemin à parcourir, l'entreprise

intègre à son quotidien et à ses processus des manières de réduire son empreinte écologique : la réduction, le tri et la revalorisation des déchets, l'installation d'éclairage basse consommation, l'aménagement des espaces verts et des bâtiments...

C'est un enjeu majeur qui passera aussi par la formation des salariés : une évolution de la conception et distribution du produit optimisées pour diminuer son empreinte carbone.

### MÉTIERS PRÉSENTS SUR LE SITE

Couturières, opérateurs de coupe, assembleurs (euses), assistants commerciaux, activités de support (achat, ordonnancement, logistique, planification, support technique, marketing, comptabilité ressources humaines...)

### LA COMMUNE S'ENGAGE EN FAVEUR DE SES COMMERÇANTS

Sollicité par la confédération des petites et moyennes entreprises, le conseil municipal de Tremblay-les-Villages a souhaité faire un geste en faveur des petits commerces en mettant en place un abattement fiscal. Cet abattement de 15% portera sur les bases servant au calcul de la taxe sur le foncier bâti acquittée par les propriétaires de locaux commerciaux de moins de 400 m<sup>2</sup>.

Cette décision vise à soutenir les commerces de la commune mis en difficulté notamment par les fermetures administratives liées à la Covid-19.

### RENCONTRE DES ENTREPRISES DU 17 SEPTEMBRE 2020

La commune a réuni ses entreprises pour la 6<sup>ème</sup> année, le 17 septembre 2020, en partenariat avec l'Agglo du Pays de Dreux. À cette occasion, nous avons eu l'honneur de recevoir Monsieur le Sous-Préfet, Xavier LUQUET et Monsieur Pierre-Frédéric BILLET, Maire de Dreux et Vice-Président de l'Agglomération du Pays de Dreux.

Cette rencontre s'est organisée chez KE France. Monsieur Jérôme FOUCAULT, son dirigeant nous a permis de découvrir son usine et le développement de son activité. Nous les remercions pour leur chaleureux accueil.

La Chambre des Métiers représentée par Corinne CAZAUX, a pu intervenir sur l'accompagnement auprès des artisans et les offres de services à développer.

L'entreprise FORSSIC spécialisée dans la cybersécurité, représentée par Monsieur Tony GREMION a sensibilisé les chefs d'entreprises aux cyberattaques de plus en plus fréquentes.

La trentaine de chefs d'entreprises présente a pu découvrir les dispositifs d'aides aux entreprises dans le cadre du Plan de relance. Cet évènement annuel est un moment de convivialité et l'occasion de créer des liens entre entreprises.

**Contacts :**  
Agglo du Pays de Dreux : 02 37 64 82 00  
Olivier PRÉ, Directeur du Développement Économique et Numérique / Tél. 02 37 64 82 58  
Julie BOVAS, Responsable Promotion - Référente Territoire d'Industrie / Tél. 02 37 64 84 94

Contact Chambre des Métiers : 02 37 91 57 10

Chambre du Commerce : 02 37 84 28 28

Entreprise FORSSIC :  
Tony GREMION / 06 45 94 55 78

# les COMMERCES

## de Tremblay-les-Villages

### ALIMENTATION / RESTAURATION

#### ÉPICERIE LOCHET

Produits frais, épicerie, tabac presse  
35 rue du Dr Taugourdeau à Tremblay-les-Villages  
Tél. 02 37 65 28 10 / epicerie.lochet@gmail.com

Fermé le mercredi / Livraison à domicile

#### LA FEUILLANTINE

Boulangerie-Pâtisserie  
2 rue de Bailliette à Tremblay-les-Villages  
Tél. 02 37 65 28 19

Fermée le lundi

#### OG TRAITEUR CHEZ PATOU

Traiteur  
47 rue du Dr Taugourdeau à Tremblay-les-Villages  
Tél. 02 37 65 29 40

Vente à emporter et livraison à domicile  
tous les jours de 7h30 à 20h

Au menu : un plat différent chaque jour !  
Plus d'infos sur Facebook  
Consulter le site internet

### POUR VOUS FAIRE PLAISIR

#### INSTANT BIEN-ÊTRE

Esthétique  
23 rue du Dr Taugourdeau à Tremblay-les-Villages  
Tél. 06 19 95 79 34

Récupérez votre commande le samedi devant l'institut  
ou n'importe quel jour à l'épicerie Lochet à Tremblay-les-  
Villages. Plus d'infos sur Facebook

#### ZIG ZAG COIFFURE

Coiffeur  
3 place de l'Église à Tremblay-les-Villages  
Tél. 06 10 79 50 63

Click & collect de bons cadeaux et produits de soins  
du mardi au samedi de 9h à 19h.

### PRODUCTEURS LOCAUX

#### FERME HALLAY

Vente de pommes de terre  
Tél. 06 16 55 21 22 ou 02 37 65 28 13  
(heures des repas)

#### COMPTOIR DE LA FERME

Producteurs de fruits et légumes bio  
2 place de l'Église à Tremblay-les-Villages  
Tél. 06 78 50 98 04  
comptoirdelafirme@gmail.com

Vente à emporter vendredi de 16h à 19h  
et samedi de 10h à 13h / Plus d'infos sur Facebook

#### LA FERME DU PIZAY

Vente de poulets  
Tél. 06 77 04 61 99

du mardi au samedi de 9h30 à 12h30 et de 14h à 18h.

### POUR VOS CADEAUX, NOS ARTISANS LOCAUX

#### CHRISTIANE CHAUVEAU

Couture confection de masques, broderie  
Tél. 06 22 34 92 84

#### SARAH LA SAUVAGE

Créatrice en bois flotté  
Tél. 06 98 79 19 85 / sarahsauvage@ymail.com

Livraison à partir de 45€ d'achat. Lampes et objets  
en bois flotté. Plus d'infos sur Facebook

#### AUX DES LYS DES FLEURS

Fleuriste à Theuvy  
Tél. 06 47 84 32 41 / lys28.k@gmail.com

#### SEBASTIEN LEFEBVRE

Artiste Collagimagiste à Bilheux  
Tél. 07 66 14 71 71  
celiaseb-28@googlemail.com

### POUR ME SOIGNER / SERVICES À LA PERSONNE

#### PHARMACIE

Place de l'Église à Tremblay-les-Villages  
Ouverte du lundi au samedi  
Tél. 02 37 65 22 73  
pharmacie.de.tremblay@wanadoo.fr

#### PLUS DE TEMPS

Société agréée de services à la personne  
1 Place de l'Église à Tremblay-les-Villages  
Tél. 02 37 65 20 02 / info@plus.de.temps.fr

### VOUS NE POUVEZ PAS VOUS DÉPLACER, À VOTRE DOMICILE :

#### GWEN ESTHÉTIQUE

Esthéticienne à domicile  
Tél. 06 99 65 54 00

#### MÉLANIE ESTHÉTIQUE

Esthéticienne à domicile  
Tél. 06 60 54 23 07

#### CLAUDIE LAMBLIN

Coiffeuse à domicile  
Tél. 06 84 41 49 85

#### PARFUMS ET LINGERIE

En vente à domicile  
(Charlotte Lingerie et produits Soju)  
Mme Carole MALLET-CHAUVRON  
Tél. 06 08 98 16 30 / sarlallet27@orange.fr

#### PARTILYTE

Bougies et accessoires  
Mme Arlene LACROIX  
Tél. 06 37 81 57 29 / lacroix.arlene@gmail.com

#### MARTINE BAZIN

Travaux crochet et décors de table  
Tél. 06 33 99 09 13 / m.bazin547@laposte.net

#### FRANCE JAVELLE

Artiste peintre (aquarelles) et poétesse  
Tél. 06 03 34 49 04 / francejavelle@yahoo.fr

#### PATRICIA BEAUDRON

Photophore, centre de table, couronne,  
Tél. 02 37 65 21 3  
patricia.beaudron28@orange.fr

#### PRODUITS TUPPERWARE

en vente à domicile  
Mme Virginie FOUCAULT  
Tél. 06 83 48 35 84  
virginouz@gmaoil.com

Mme ORRIERE  
Tél. 06 16 98 37 13  
frederique.orriere@sfr.fr

### POUR RÉPARER MON VÉHICULE

#### CENTRE AUTO LE VICOMTE

4 rue de Dreux à Tremblay-les-Villages  
Tél. 02 37 43 85 69

#### ALEX AUTO

4 rue du Jardin Rond à Bilheux  
Tél. 06 58 56 65 55

## UNE AIDE aux producteurs, artisans et commerçants locaux

Afin de poursuivre sa démarche d'aide aux commerçants et producteurs locaux voulant profiter de la période des fêtes pour vendre leurs produits au plus grand nombre, la mairie de Tremblay-les-Villages s'est inscrite sur une plate-forme pour devenir relais et distribuer leurs produits

Pour ce faire, les commerçants, artisans et producteurs qui le souhaitent peuvent s'inscrire sur la plate-forme « Local HT » et proposer leurs produits afin qu'ils soient distribués aux clients, sous forme de « clic&collect » au relais communal « Relais de Tremblay-les-Villages » situé à la mairie 5 rue de Châteauneuf à Tremblay-les-Villages.

Les distributions et retraits des commandes pourront avoir lieu aux horaires d'ouverture de l'accueil de la mairie :

• du lundi au samedi de 8h30 à 12h15

**COMMERÇANTS, ARTISANS ET PRODUCTEURS**, pour vous inscrire : <https://pro.local.ht>

**ADMINISTRÉS ET CLIENTS**, pour vous inscrire : <https://local.ht>, puis créez votre compte.

1. Créez votre compte et présentez votre activité (logo, présentation...)
2. Présentez vos produits (photo, prix, descriptif...)
3. Proposez vos produits à la vente dans le relais communal de Tremblay-les-Villages
4. Configurez le paiement en ligne (votre IBAN, pièce d'identité, justificatif de domicile). Les clients passent commandent et paient directement leur commande. Vous recevez le paiement automatiquement.
5. Il ne vous reste plus qu'à préparer la commande et la déposer au relais communal de Tremblay-les-Villages

1. Sélectionnez vos produits en ligne
2. Réglez votre commande
3. Venez la récupérer au Relais de Tremblay-les-Villages, 5 rue de Châteauneuf aux horaires d'ouverture de la mairie

**Si vous connaissez un artiste, artisan, producteur déclaré, de la commune ou à proximité, n'hésitez pas à communiquer ses coordonnées à la mairie afin que l'on puisse l'inviter à s'inscrire sur la plate-forme.**

### UNE AIDE SUPPLÉMENTAIRE AUX COMMERÇANTS DE TREMBLAY-LES-VILLAGES

La crise sanitaire ne permettra pas d'organiser le traditionnel goûter ou repas dansant des aînés en février. La municipalité et le Centre communal d'action sociale ont donc fait le choix d'offrir à tous les habitants de la commune

**À PARTIR DE 70 ANS UN BON D'ACHAT DE 10€.**

Ce bon d'achat sera à utiliser chez les **commerçants de Tremblay-les-Villages** entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 1<sup>er</sup> avril 2021.

Un courrier sera adressé d'ici la fin de l'année à toutes les personnes concernées. La liste des

commerçants pouvant accepter le bon d'achat y sera inscrite.

Afin d'éviter les fraudes, **les bons d'achat seront numérotés et nominatifs**. Les bénéficiaires devront obligatoirement le remettre au commerçant de leur choix.

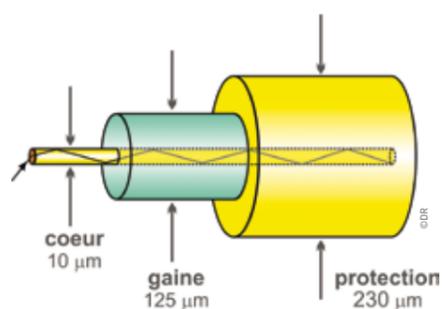
**INFO DERNIÈRE MINUTE COMMERÇANTS : LIRE EN PAGE 40**

## LA FIBRE OPTIQUE arrive à Tremblay

Elle s'est faite désirée, attendre. Mais enfin, la fibre arrivera dans certains foyers de la commune au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2021. Explications...

### QU'EST-CE QUE LA FIBRE OPTIQUE ?

Une fibre optique est un fil de verre plus fin qu'un cheveu. Grâce à la lumière qu'on y fait passer, elle permet le transport de quantités d'information très importantes et sur de longues distances. Elle permet donc des débits beaucoup plus importants que l'ADSL, avec le même niveau de performance quel que soit l'endroit où l'on habite, que ce soit en ville ou dans un hameau isolé.



### LA FIBRE EN CHIFFRES

**5,8 millions** de Français ont déjà adopté la fibre, ce qui représente plus de **20 %** du nombre total d'abonnés à l'internet haut et très haut débit en France (source [www.arcep.fr](http://www.arcep.fr))

### LA CONSTRUCTION DU RÉSEAU FIBRE OPTIQUE

La fibre optique sera installée dans toutes les rues, dans tous les hameaux et lieux-dits, en réutilisant les mêmes infrastructures que le réseau téléphonique (aérien ou souterrain).

La fibre optique sera en attente dans des boîtiers (point de branchement optique - PBO) situés dans la rue à proximité des maisons (dans les immeubles ou copropriétés de plus de 3 logements ou entreprises, le PBO sera situé dans les parties communes du bâtiment : il faut alors une autorisation du propriétaire pour son installation)

Ces travaux se dérouleront sur la commune de Tremblay-les-Villages jusqu'à la fin de 2021.

Il y a une durée minimale de 3 mois entre la réalisation des travaux dans la rue et l'ouverture commerciale.

À l'issue de ce délai de 3 mois, ce sont les fournisseurs d'accès Internet qui décident à quelle date ils commencent à commercialiser des abonnements fibre optique.



### LE SAVIEZ-VOUS ?

La première application fructueuse de la fibre optique eut lieu au début des années 1950, lorsque le fibroscope flexible fut inventé par Abraham van Heel et Harold Hopkins. Cet appareil permettait la transmission d'une image le long de fibres en verre.

### LA COMMERCIALISATION

C'est au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2021 qu'il est prévu que les premiers habitants de Tremblay-les-Villages (à Tremblay-le-Vicomte et Neuville-la-Mare) pourront s'abonner à la fibre optique, et ce sera le cas pour la totalité des habitants au plus tard au 1<sup>er</sup> trimestre 2022.

Le réseau fibre optique est construit par SFR, mais il n'y a pas d'exclusivité : les autres opérateurs pourront le louer pour proposer des abonnements fibre optique à leurs clients (à l'image de la concurrence sur le réseau téléphonique aujourd'hui). C'est une décision qui est du ressort de chaque opérateur.

C'est lorsque l'habitant souscrit un abonnement fibre optique qu'un technicien viendra sur rendez-vous pour installer la fibre optique depuis la rue jusqu'à l'intérieur du logement. La fibre optique sera passée au même endroit que le câble du téléphone existant (qui est laissé en place) : en aérien ou dans le même fourreau.

Sur le terrain privé, si jamais le fourreau du téléphone est bouché, ou si le câble téléphonique est en pleine terre sans fourreau, c'est au propriétaire de prévoir la réparation ou l'installation d'un fourreau en parallèle du câble téléphonique.

La prise fibre optique qui sera installée dans la maison sera unique et ne pourra pas être déplacée. À moins d'avoir une installation spécifique dans la maison, il est recommandé d'installer la prise fibre optique à proximité de l'appareil qui utilise le plus Internet, ou au même endroit que la box Internet actuelle.



## CYBERSÉCURITÉ

Le numérique fait désormais partie intégrante de notre vie quotidienne. Nous utilisons l'outil informatique dans notre vie privée, mais aussi tous les jours dans certains domaines d'activités. Les cyberattaques sont donc une menace permanente pour les entreprises et les industries, pouvant conduire à la faillite si les systèmes ne sont pas correctement protégés.

### POURQUOI SÉCURISER SON INFORMATIQUE ?

Les données les plus sensibles peuvent être dérobées par des attaquants informatiques et récupérées en cas de perte ou de vol.

### POUR SÉCURISER SES DONNÉES, QUELQUES RÈGLES SIMPLES PEUVENT S'APPLIQUER

- Choisir avec soin ses mots de passe
- Mettre à jour régulièrement les logiciels
- Bien connaître ses utilisateurs et ses partenaires
- Effectuer des sauvegardes régulières
- Sécuriser l'accès Wi-Fi de votre entreprise
- Être aussi prudent avec son ordiphone (smartphone) ou sa tablette qu'avec son ordinateur
- Protéger ses données lors de ses déplacements
- Être prudent lors de l'utilisation de sa messagerie
- Télécharger ses programmes sur les sites officiels des éditeurs
- Être vigilant lors d'un paiement sur Internet
- Séparer les usages personnels et les usages professionnels
- Prendre soin de ses informations personnelles, professionnelles et de son identité numérique

### EN TANT QU'ENTREPRISE, VOUS POUVEZ ALLER ENCORE PLUS LOIN

- Désigner un référent pour la sécurité informatique de l'entreprise
- Rédiger une charte informatique
- Chiffrez vos données et vos échanges d'informations à l'aide de logiciel de chiffrement (procédé de cryptographie permettant de rendre la compréhension d'un document impossible à toute personne ne possédant pas la clé pour le déchiffrer)
- Durcissez les configurations des postes et utilisez des pare-feu et antivirus

- Analysez les supports USB avec un antivirus avant de télécharger des fichiers
- Désactivez l'utilisation automatique des supports amovibles depuis votre ordinateur
- Éteignez votre ordinateur la nuit, les week-ends, pendant les congés...
- Utilisez des journaux d'événements pour réagir en cas de connexion d'un utilisateur hors de ses horaires habituels

### EN CAS D'INCIDENT

- Déconnectez la machine du réseau
- Prévenez votre hiérarchie et le responsable de la sécurité
- Faites une copie physique du disque
- Recherchez les possibles traces de compromission. Elles peuvent se retrouver via les autres appareils du réseau
- Déposez une plainte auprès de la Gendarmerie ou de la Police
- Après l'incident, réinstallez complètement le système d'exploitation

### POUR ALLER PLUS LOIN

- Agence Nationale de la Sécurité des Systèmes d'Informations : ANSSI : <https://www.ssi.gouv.fr>
- Commission nationale de l'informatique et des libertés CNIL : <https://www.cnil.fr>
- Service de l'Information Stratégique et de la Sécurité économique SISSE : <https://sisse.entreprises.gouv.fr/fr>
- Office central de la lutte contre la criminalité liée aux technologies de l'information et de la communication (Police nationale) : <https://www.internet-signalement.gouv.fr>



## BIEN VIVRE ensemble

Nous rappelons régulièrement dans nos bulletins municipaux, les droits et devoirs des habitants en matière de voisinage et du bien vivre ensemble.

Avec les derniers travaux de jardinage et la prochaine arrivée de l'hiver, il est important que chacun prenne conscience de l'entretien des abords de sa propriété ou de sa location mais également des dispositions à prendre notamment pour éliminer ses déchets... en toute légalité.

### DÉPÔT SAUVAGE

Il est interdit de déposer sur les terrains communaux, chemins, bois et terrains privés, des gravats, des sacs poubelles, déchets végétaux et autres débris.

Les nombreuses déchetteries présentes sur le territoire peuvent répondre à vos besoins.



### SANCTION DÉPÔT SAUVAGE

Une Contravention de la 3<sup>ème</sup> classe, soit **450€**.

### LES ABORDS DE MA PROPRIÉTÉ OU DE MA LOCATION

En automne, en cas d'intempéries, les feuilles mortes présentent un risque de chute pour les piétons car elles rendent les trottoirs glissants et dangereux. **Selon la réglementation en vigueur, chacun est responsable de son pas-de-porte.**

En hiver, riverains, propriétaires ou locataires doivent dégager la neige accumulée sur les trottoirs devant leur domicile et répandre du sel en cas de verglas. En cas de problème, la personne accidentée peut entreprendre des poursuites contre le riverain négligeant car « chacun est responsable du dommage qu'il a causé non seulement par son fait, mais encore par sa négligence ou par son imprudence ».

### STATIONNEMENT DES VÉHICULES

Vous n'avez pas le droit d'occuper le trottoir. **Vous devez stationner vos véhicules dans votre propriété en priorité.**

La place de stationnement située devant votre logement ne vous appartient pas et une autre voiture a tout à fait le droit d'y stationner. Toutefois, si la rue interdit tout stationnement, vous serez verbalisé si vous stationnez devant chez vous.

**Vous devez réserver le trottoir aux piétons.** Nous vous invitons à rentrer votre véhicule dans votre garage ou dans votre propriété pour le respect de tous.

En cas de neige, il est impératif de rentrer vos véhicules afin que la déneigeuse puisse passer. Dans le cas contraire, le déneigement de la voirie ne pourra être assuré.

### BRÛLAGE DES DÉCHETS

En application de l'arrêté préfectoral n° 2013210-0001 du 29/07/2013 relatif à l'interdiction du brûlage à l'air libre des déchets verts, **les particuliers n'ont pas le droit de brûler leurs déchets ménagers à l'air libre.** Les déchets dits « verts » produits par les particuliers sont considérés comme des déchets ménagers.

Les voisins incommodés par les odeurs peuvent par ailleurs engager la responsabilité de l'auteur du brûlage pour nuisances olfactives.

**À ce titre, il est strictement interdit de brûler dans son jardin :**

- L'herbe issue de la tonte de pelouse
- Les feuilles mortes
- Les résidus de taille de haies, arbustes et débroussaillage
- Les épiluchures.

**Vous pouvez vous rendre en déchetteries afin d'y déposer vos déchets végétaux** (et autres bien entendu comme les gravats, encombrants, etc). L'Agglo du Pays de Dreux a confié la gestion de ses 11 déchetteries au Syndicat Intercommunal pour le traitement et la Valorisation des Déchets (Sitreva), qui est votre interlocuteur privilégié pour tout renseignement concernant ces déchetteries.

À ce jour, 20 déchetteries (dont **11 de l'Agglo du Pays de Dreux**) sont ouvertes et accessibles sans rendez-vous avec votre carte d'accès : **Anet, Bonnelles, Brezolles, Briis-sous-Forges, Bû, Châteaudun, Châteauneuf-en-Thymerais, Dourdan, Dreux, Droué-sur-Drouette, Ivry-la-Bataille, La Madeleine-de-Nonancourt, Les Villages Vovéens, Nogent-le-Roi, Pierres, Rambouillet, Roinville-sous-Auneau, St Arnoult-en-Yvelines, St Lubin-des-Joncherets, Boullay-Thierry et St Rémy-sur-Avre.**

Pour vous rendre en déchetteries, **munissez-vous d'une attestation dérogatoire de déplacement** et cochez la case "Convocation judiciaire ou administrative et pour se rendre dans un service public"

### SANCTION BRÛLAGE DE DÉCHETS

Brûler ses déchets verts dans son jardin peut être puni d'une amende pouvant aller jusqu'à **450€**.



### COLLECTES DES DÉCHETS

**VOTRE CALENDRIER 2021 BIENTÔT DANS VOTRE BOÎTE AUX LETTRES (SECTEURS 23A ET 23B ; SECTEUR 22 POUR LE PÉAGE)**

Comme celui des PTT, des pompiers, à chaque fin d'année, il est attendu : le calendriers de collecte des déchets.

Il vous donne toutes les informations nécessaires pour sortir (et rentrer) vos conteneurs au bon moment, les bons gestes du tri, les dates de collecte du verre.

#### À NOTER #1

Pour les ordures ménagères et les emballages-papiers, les collectes ont lieu le même jour : le mardi pour les secteurs 23A et 23B ; le mercredi pour le secteur 22. Toutes les semaines pour les ordures ménagères ; en semaines paires (23) ou impaires (22) pour les emballages-papiers

#### À NOTER #2 : POUR LES SECTEURS 23A ET 23B

L'année 2020 se termine par une semaine impaire (n°53) ; l'année 2021 commence par une semaine impaire (n°1). Face à cette situation, l'Agglo du Pays de Dreux a décidé, pour les communes qui sont collectées en semaines paires pour les emballages-papiers, d'organiser un ramassage exceptionnel en semaine 1. **Ainsi, une collecte exceptionnelle des emballages-papiers aura lieu le mardi 5 janvier 2021** (en semaine 1 donc) pour les secteurs 23A et 23B. Pour le Péage (secteur 22), la collectes des emballages ayant lieu habituellement en semaine impaires, il n'y a pas de collecte exceptionnelle. Comme d'habitude, sortez vos conteneurs la veille au soir.

#### À NOTER #3

Tremblay est divisé en 2 secteurs pour la collecte du verre (collecte toutes les 6 semaines). Le secteur 23A est collecté en verre le mardi ; les secteurs 23B et 22, le mercredi. Toutes les dates sont indiquées sur votre calendrier.

Alors surveillez bien votre courrier (et la publicité) : il sera déposé dans votre boîte aux lettres par les agents communaux en fin d'année 2020.



## Cadre de vie

RÉSEAU

# EAU POTABLE

La distribution de l'eau potable est assurée directement par le service des eaux de la mairie de Tremblay-les-Villages. Dans le cadre de ce service des contrôles très réguliers sont réalisés sur la qualité de l'eau par un laboratoire indépendant avant transmission des résultats à l'Agence Régionale de Santé (ARS).

Les prélèvements de test sont réalisés chez les particuliers et mettent parfois en avant la présence de plomb dans des proportions qui peuvent dépasser les normes applicables. Cela peut s'expliquer notamment par un temps de stagnation de l'eau important dans le réseau domestique ou bien par la présence de divers matériaux.

L'occasion de revenir sur quelques conseils de consommation. D'une manière générale, la qualité gustative de l'eau du robinet se dégrade quand celle-ci a stagné dans les canalisations. Il est donc recommandé de laisser couler

l'eau quelques secondes après une stagnation prolongée de celle-ci (le matin par exemple ou au retour d'une journée de travail).

Cette pratique permet de consommer une eau de goût plus agréable, et assure l'élimination de la plus grande partie des éléments métalliques qui peuvent migrer dans l'eau à partir des canalisations et accessoires du réseau de distribution (plomb, cuivre, nickel et zinc).

Afin de disposer en permanence d'une telle eau, il est conseillé de conserver l'eau prélevée dans les conditions suivantes : l'eau doit être placée au réfrigérateur dans un récipient propre, adapté et fermé, et doit être consommée dans les 24 heures.

Par ailleurs, il est recommandé de ne pas utiliser l'eau chaude du robinet pour la préparation des denrées alimentaires (café, thé, cuisson des légumes et des pâtes...) dans la mesure où une température élevée favorise la migration des métaux dans l'eau.

En présence de canalisations en plomb, il est conseillé aux femmes enceintes et aux enfants de moins de 7 ans de consommer de l'eau embouteillée. Les canalisations de distribution ne contiennent plus de plomb. Pour les branchements anciens existants encore, la commune programme des renouvellements tous les ans afin de les supprimer complètement.

Toutefois, l'attention des usagers doit être attirée sur le fait que la commune de Tremblay-les-Villages n'est pas responsable des branchements en plomb qui subsisteraient sur le domaine privé.

### RAPPELS DESTINÉS AUX ABONNÉS DU SERVICE DE L'EAU

**1. Les branchements jusqu'à la limite d'un mètre à l'intérieur de la propriété, sont la propriété de la commune** et font partie intégrante du réseau. En cas de fuite, pour la partie située au-delà de ces 1 mètre, les frais de réparations incombent entièrement, quel que soit l'emplacement du compteur à l'abonné.

Les travaux jusqu'au compteur seront toujours réalisés par l'entrepreneur agréé.

**2. Il est strictement interdit à toute personne de déplomber, déplacer, démonter ou réparer le compteur.** En cas d'avarie ou de projet de modification, l'usager doit en aviser immédiatement la mairie qui en est pour l'heure le propriétaire.

**3. De même, la commune n'a pas à demander aux abonnés l'autorisation** de remplacement du compteur dès lors qu'il est accessible sur la voie publique. Elle en informe les administrés concernés seulement si elle a besoin d'y accéder en passant par un espace privé.

## ISOLATION À 1€

### ATTENTION AUX ARNAQUES

**Plusieurs communes ont alerté le syndicat Territoires d'Énergie 28 de la réception de mails relatifs aux travaux d'isolation pour 1€.**

Dans ce cadre, Territoires d'Énergie 28 tient à rappeler aux collectivités et aux administrés que les offres à 1€ s'appuient sur le dispositif des Certificats d'économies d'énergies (CEE), et vous invite fortement à prendre le temps de vous renseigner.

En effet, les matériels utilisés et installés peuvent être non conformes aux normes en vigueur. De nombreuses plaintes font état de malfaçons qui peuvent conduire à refaire des travaux d'isolation aux frais du client, le certificat d'économie d'énergie n'étant délivré qu'une seule fois.

#### Quelques conseils

➤ Ne jamais répondre à un démarchage téléphonique ou par mail. Les entreprises sérieuses ont autre chose à faire que de vous harceler. En répondant aux appels, commencez par demander aux interlocuteurs pour qui ils travaillent, la plupart ne savent pas.

➤ Ne pas donner suite à des entreprises qui se disent mandatées par des organismes publics ou qui vous menacent de pénalités

➤ Pour trouver un professionnel qualifié, vous pouvez consulter le site « FAIRE » : <https://www.faire.gouv.fr/trouvez-un-professionnel>

➤ Les entreprises doivent venir vérifier sur place la faisabilité technique des travaux qu'elles proposent. Si une entreprise vous propose de venir isoler directement un bâtiment, refusez l'intervention

➤ Pas de travaux sans devis préalable, même pour 1€. Il doit indiquer la surface à isoler, la nature de l'isolant, son épaisseur et sa résistance thermique. Si vous faites faire des travaux sans devis, cela est considéré comme du travail dissimulé. Un devis est réalisé suite à la visite technique. Aucun devis digne de ce nom n'est réalisable sans visite technique et prise de mesures préalables.

**Si vous souhaitez être conseillé(e) ou accompagné(e) dans vos projets, n'hésitez pas à contacter le service de conseil en énergie d'ÉNERGIE Eure-et-Loir avant d'engager des travaux :**

Damien QUATREBOEUF / Conseiller en Énergie  
02 37 84 07 85 / Mél : [damien.quatreboeufs@energie28.fr](mailto:damien.quatreboeufs@energie28.fr)

Ingrid HEURTAULT / Responsable Pôle ÉNERGIE-CONSEIL  
02 37 84 07 85 / Mél : [ingrid.heurtault@energie28.fr](mailto:ingrid.heurtault@energie28.fr)



## LIASONS DOUCES

Dans les précédentes éditions des Echos de nos Villages, nous vous annonçons la mise à disposition gratuite du public de deux vélos à assistance électrique dans le cadre d'un partenariat avec l'Agglo du Pays de Dreux.

À présent, la commune souhaite pousser plus loin l'incitation à la pratique cycliste que ce soit dans le cadre des loisirs et ou des déplacements

du quotidien. À cette fin, la commune a sollicité le soutien de l'Agglo du Pays de Dreux pour procéder à un diagnostic du territoire communal et des potentialités existantes.

L'enjeu de ce diagnostic était d'identifier les moyens de créer du lien entre les différents villages de la commune en utilisant le vélo. Deux constats s'imposent.

Le premier, c'est que la commune dispose d'un réseau de chemins ruraux assez important qui permet les balades dans les champs ou les bois et qui est donc propice à la pratique du vélo de loisir ou du VTT. À partir de ce constat, une réflexion va être menée pour valoriser et faire connaître ces chemins de promenade notamment à travers la mise en place de balisages.

Le second constat, c'est que l'état des routes (trafic important) et des chemins (en terre, non-éclairés, utilisés par les engins

agricoles) rend leur usage très difficile pour un usage utilitaire, c'est-à-dire pour des déplacements au quotidien. Le déploiement du vélo dans ce cadre implique donc une réflexion de long terme pour le développement éventuel de voies cyclables.

La municipalité a malgré tout fait le choix, pour tous les projets qui doivent voir le jour en terme de voirie, d'intégrer systématiquement une réflexion sur la place du piéton et du cycliste.



## L'ARBRE & LA NATURE



La commune s'est déjà engagée dans la replantation de haies

La commune de Tremblay-les-Villages et le SIVOM, en partenariat avec le Parc de la Clé, Familles Rurales, l'association Arbres et Compagnie, le CAUE, Eure-et-Loir Nature, le Conservatoire des Espaces naturels et l'Association Nature'L organisent des animations, conférences et ateliers pédagogiques autour de l'arbre et de la nature. Ces événements auront lieu tout au long de l'année 2021 si la crise sanitaire nous permet de les maintenir.

L'objectif est de sensibiliser les enfants et les familles via des actions de protection et de restauration du paysage, et d'adopter des comportements plus respectueux de l'environnement. Les missions :

➔ Faire découvrir les arbres et leur rôle dans l'environnement,

➔ Favoriser l'intégration de la thématique dans l'enseignement scolaire,

➔ Encourage les habitants à planter, embellir et fleurir leurs maisons et entretenir les arbres de leur propriété (désherbage).

Les manifestations qui se dérouleront en 2021 sont :

### FÉVRIER

**DU 20 FÉVRIER AU 6 MARS**

Salle des associations (ancien presbytère) avec le Relais Familles  
3€/ adhérent et famille // 5€ non adhérent

**ANIMATIONS AUTOUR DES VARIÉTÉS DE PLANTES** comestibles, médicinales et aromatiques en lien avec une visite au Parc de la Clé de St Sauveur Marville.

« QU'EST-CE QUE LA PERMACULTURE ? » dans le jardin partagé du Relais Familles.

**ATELIER « TAILLE DE ROSIERS »** par Pierre RIGAUT et « Taille de fruitiers » par Michel MAHEU et des membres du CAUE

### MARS

**FOIRE AUX JOUETS**

**SAMEDI 27 À 10H30**

**CONFÉRENCE SUR LA BIODIVERSITÉ** de David Lamotte « Accueillir la biodiversité dans notre jardin » / Lieu à définir

### PARTICIPATION CITOYENNE

La commune de Tremblay-les-Villages a intégré depuis plusieurs années le dispositif « **Participation citoyenne** » piloté par la Gendarmerie Nationale.

Ce dispositif permet la sensibilisation d'un certain nombre de citoyens volontaires autour des problématiques de délinquance (vols, cambriolages...) afin que ces citoyens soient un relais pour la diffusion de conseils de préventions ou bien pour alerter la gendarmerie sur des événements suspects ou de nature à troubler la sécurité des personnes ou des biens.

Les habitants volontaires pour faire partie de ce dispositif sont invités à se manifester en mairie.

De manière plus générale, chaque citoyen de la commune est invité à porter une attention bienveillante à son voisinage afin de prévenir les situations d'atteinte aux personnes et aux biens.



#### RAPPEL SÉCURITÉ

Si vous êtes victime ou témoin d'incivilité ou de troubles à l'ordre public, il convient d'alerter la gendarmerie et notamment via le numéro d'urgence « 17 ». Trop souvent, les services municipaux sont alertés sur des nuisances dans les jours qui suivent où via la page facebook de la commune. Ce type de

sollicitation ne peut malheureusement pas aboutir car les forces de l'ordre ne peuvent pas prouver les infractions éventuelles.

Vos élus et les services municipaux restent à votre écoute mais attention, en cas d'urgence pensez à solliciter directement les services compétents.

### AVRIL

**DIMANCHE 11**

**CONFÉRENCE « COMMENT ENTREtenir DES ABORDS DE MAISON ? »** par le CAUE / Lieu à définir

**DU 11 AU 30**

**ATELIER D'ÉCHANGES SUR LES DIFFÉRENTES PLANTES QUI ATTIRENT LES INSECTES** avec le Relais Familles

### MAI

**DATE ET HEURE À DÉFINIR**  
**PRÉSENTATION DU LIVRE LE BOIS D'ALOËS, PARFUMS ET CIVILISATIONS** par Jean-Luc ANSEL (à confirmer) / Bibliothèque

**MAI 2021 (DATE EXACTE À DÉFINIR)**

**ART'AGRICULTURE** organisée par Familles Rurales.

Artistes et producteurs locaux vont investir 3 fermes de nos villages. Découverte la culture du maïs, du colza et de la pomme de terre.  
Contact Mme Sylvie PELLETIER  
06 03 54 02 95 / sylvie.pelletier@famillesrurales.org ou Aline MACLART  
06 08 43 02 10 / relais-familles.tremblay@famillesrurales.org

### JUIN

**VENDREDI 11**

**THÉÂTRE DÉAMBULATEUR** avec Vanessa SANCHEZ et les CM2 pour l'adaptation de « L'homme qui plantait des arbres » (départ de la place de Tremblay et arrivée au presbytère)

**MARCHÉ NOCTURNE** de 16h30 à 22h : stands artisanaux, de producteurs locaux et des associations partenaires du projet.

Troc de plantes, exposition photos, présentation du travail du centre de loisirs (hôtels à insectes, dessins...) / Restauration sur place

### JUILLET

**SAMEDI APRÈS-MIDI (DATE EXACTE À DÉFINIR)**

**CONFÉRENCE « La mare et sa biodiversité »** de Benoît ALLARD du CEN (conservatoire d'espaces naturels) à confirmer

**Nous espérons pouvoir conclure ces temps forts par une grande fête et un marché local en juin. La mairie reviendra vers vous avec plus de précisions.**



Lors de sa séance du 3 novembre 2020, le conseil municipal a acté son souhait de s'engager plus activement sur le sujet des enjeux climatiques. Cet engagement passe par un partenariat avec l'association Eure-et-Loir Nature autour du projet « Objectif Climat 2030 ». Ce projet permettra la réalisation d'un diagnostic ainsi que d'ateliers tout au long des deux ans à venir. Le projet « Objectif Climat 2030 » aboutira à des propositions d'actions à destination de la collectivité mais également des entreprises, des familles ou de l'école.

Le coût de cette action est de 1 216 € sur deux ans à charge de la commune. Le projet est cofinancé par l'association Eure-et-Loir Nature, la Région Centre-Val de Loire et l'Agence de l'Eau Seine-Normandie.

#### OBJECTIF CLIMAT 2030, C'EST PARTI !

L'opération Objectif Climat 2030 vise à nous faire prendre conscience de l'importance de préserver notre ressource en eau dans un contexte de changement climatique.

Cette opération se veut participative. En tant qu'habitant, vous êtes invité à participer aux réflexions et cela dès maintenant à travers le questionnaire ci-après.

Ce projet vous offre la possibilité de vous exprimer sur un thème qui nous concerne tous et d'agir concrètement et durablement pour la préservation de notre environnement.

Nous comptons sur vous !

## Les actualités du **SIVOM**

Cette fin d'année 2020 est l'occasion de faire un bilan des travaux réalisés au sein de bâtiments scolaires et extra-scolaire gérés par la collectivité

### UN NOUVEAU TOBOGGAN

Les enfants de l'école ont eu le plaisir de découvrir un nouveau toboggan dans la cour de l'école à la rentrée. La structure aurait dû être installée pendant les vacances de Pâques, par l'entreprise Kompan située dans les Yvelines, mais la crise sanitaire a repoussé le projet aux vacances d'été.

**Coût du projet : 15 493,60 € HT** (18 592,32 € TTC) dont 28% de subvention versée par le Conseil départemental et 30% par l'Etat du montant hors taxe, soit un reste à charge par le SIVOM de 6 507,60 €.



Entrée de la cantine après les travaux de peinture

### MAIS AUSSI...

#### CHAUFFAGE

Des radiateurs qui ne fonctionnaient plus ont été remplacés et des robinets thermostatiques installés sur tous les radiateurs qui n'en possédaient pas.

**Montant de l'opération =**  
**4 248,95 € HT / 5 098,74 € TTC.**

#### FENÊTRES

Toujours dans le but de réaliser des économies d'énergie, toutes les fenêtres et portes de l'école maternelle auront fini d'être changées en 2021. Ce sont une baie vitrée et les portes de l'ancienne entrée qui seront remplacées, ce qui veut dire qu'il n'y aura plus aucune fenêtre en simple vitrage dans ce bâtiment. La porte du hall d'entrée de l'accueil de loisirs a été remplacée par un modèle identique.

#### Montant de l'opération

Cette année, ces changements d' huisseries représentent **17 990,29 € HT** soit 21 588,35 € TTC. Pour 2021, ils sont estimés à près de 11 000 € rien que pour la maternelle.



### DEUX HALLS D'ENTRÉE RÉNOVÉS

Depuis 2017, l'accent avait été mis sur la rénovation intérieure de l'école maternelle construite au début des années 70. Cette année, les élus ont fait le choix de rénover les deux halls d'entrée des classes élémentaires datant des années 40. Afin de réaliser des économies d'énergie, des faux plafonds ont été posés, diminuant ainsi la hauteur sous plafond et les luminaires ont été transformés en éclairage LED. Gérard, l'agent technique du SIVOM s'est occupé de refaire les peintures en régie.

#### Détail de l'opération :

Pose de faux plafonds par ABC  
Agencements = **2 341,00 € HT** / 2 809,20 € TTC

Passage en LED de l'éclairage =  
**794,70 € HT** / 953,64 € TTC

Peinture = **578,49 € HT** / 694,19 € TTC

Ensemble de la pièce = **3 714,19 € HT** / 4 457,03 € TTC

### AUTRES TRAVAUX DE PEINTURES

Le sous-bassement du restaurant scolaire a lui aussi été rafraîchi. En effet, le bandeau de peinture situé en partie basse est quotidiennement frôlé par le passage des élèves, subissant ainsi difficilement le temps. Il a été repeint avant la rentrée en régie, tout comme les poteaux extérieurs. Leur peinture s'écaillait. Ils sont passés d'un vert clair à un bleu foncé rappelant la couleur des huisseries autour et tranchant avec les couleurs chaudes des crépis.

**Coût de l'opération =**  
**467,13 € HT** / 560,56 € TT

Les subventions du Conseil départemental notifiées en début d'année pour ces travaux de rénovations diverses sont de l'ordre de 2 647 € soit 28% de la dépense (les derniers seront réalisés en 2021).

### ACCUEIL DE LOISIRS

Les enfants sont, comme tous les ans, accueillis par la Directrice de l'accueil de loisirs et six animateurs, au sein de trois groupes composés en fonction des âges des enfants. Une salle est dédiée aux plus petits dans les locaux de l'école maternelle, ce qui leur permet de bénéficier des installations adaptées à leur âge.

Pendant les deux semaines des vacances d'automne, entre 18 et 42 enfants ont été accueillis, soit 358 journées facturées. Le thème était « *Hocus pocus* ».

#### POUR LES PARENTS COMMENT INSCRIRE SON ENFANT À L'ÉCOLE DE TREMBLAY-LES-VILLAGES ET AU PÉRISCOLAIRE ?

1/ Pour les inscriptions à l'école,  
contactez Madame RENESSON,  
Directrice du groupe scolaire Jean-Jacques SEVIN

5 rue de Châteauneuf - 28170 Tremblay-les-Villages  
(portail blanc situé à gauche de la bibliothèque municipale)

Tél. 02 37 65 32 19  
ec-elem-tremblay-les-villages-28@ac-orleans-tours.fr

2/ Pour les inscriptions à la cantine,  
à l'accueil périscolaire et au centre pendant  
les vacances : prendre contact avec le SIVOM de Tremblay-  
Sérazereux

9 rue de Châteauneuf - 28170 Tremblay-les-Villages  
(portail blanc de l'école rue de la Croix Blanche)

Tél. 02 37 65 28 35 / sivomts@orange.fr  
Horaires du secrétariat : de 8h à 12h du lundi au vendredi



## Centre de loisirs **LES VACANCES DE JUILLET 2020**

La fréquentation moyenne était d'une petite quarantaine d'enfants avec un thème qui était une première pour le centre : «Coco le virus, petits scientifiques» : les enfants ont adoré. Ils ont fait la découverte d'activités scientifiques. Les enfants étaient très volontaires, demandeurs, intéressés, et surtout acteurs.

Il y a eu également une activité avec le Relais famille « PASSERELLE » mis en place pour créer du lien entre les CMI/CM2 et les adhérents : aménagement jardin, jeux de plein air, goûters sur place...

Le centre s'est également rendu au Bois de Neuville. Les animateurs et le groupe des élémentaires ont apprécié de découvrir le bois, le lieu, le jeu de cache-cache, la gamelle, et surtout le fait de croiser de très belles biches !

Une visite chez Mme Bouchard a été organisée (l'incontournable virée de l'été !). Les enfants ont adoré les animaux et la découverte des ruines, tout cela bien sûr avec les gestes barrières que les enfants ont bien intégrés et respectés à la lettre ! Et enfin, la journée exceptionnelle avec tous les enfants et Passerelle, autour d'une chasse au trésor, via un Cluedo : l'idée était top !

Ces vacances étaient un peu particulières mais les enfants ont répondu présents et étaient heureux : dans un esprit de vivre ensemble. C'est l'essentiel !

### LA RENTRÉE

Nous avons en élémentaire une moyenne de 27 enfants le matin et de 30 enfants le soir. En maternelles, la moyenne est de 21 enfants le matin et le soir.

Pour les mercredis, la moyenne est de 41 enfants.

Le total des Inscrits est de 126 enfants (57 maternelles, 69 élémentaires).

Le Centre de Loisirs reste à votre écoute. N'hésitez pas à nous contacter !

## Et l'aventure continue avec **NOISETTE ET L'APE !!!**



L'année 2020 aura mis bien des obstacles sur la route de Noisette. La chute du cours du papier a contraint l'association des parents d'élèves de Tremblay-Serazereux, en début d'année, à cesser cette partie de son opération recyclage. Puis, est arrivée cette crise sanitaire et le confinement qui a sonné le glas d'une année scolaire de dévouement et de générosité.

Mais une rentrée scolaire et une assemblée générale plus tard, la joyeuse équipe s'est remobilisée et repart de plus belle au profit des enfants. L'équipe s'est ainsi reconstituée derrière Adeline Noël, épaulée par Sandra, Marie, Justine, Sarah, Fabienne, Céline, Aurélie, Cécile, Marine, Pascaline, Sébastien, Anfoouati, Cyril...

Et voilà l'APE Classe Noisette qui d'un coup de pinceau égaye les vitres de l'école de jolies fresques de dessins. Dans le respect des règles sanitaires, elle a organisé son loto des enfants à Serazereux. Les sapins de Noël ne pourront pas être distribués lors de l'après-midi jeux de société qui devait avoir lieu le dimanche 29 novembre. Mais les sapins de Noël pourront être commandés et livrés. Les flyers ont fleuri dans vos boîtes aux lettres fin octobre. L'association espère pouvoir organiser son marché de Noël de l'école.

Le 30 janvier 2021, Noisette vous attend nombreux à son loto familial à la salle des fêtes de Tremblay. Et elle vous tentera à nouveau au printemps, via vos boîtes aux

lettres encore, pour une commande de fleurs, bulbes et accessoires autour de la nature. La chasse aux œufs se tiendra pour les enfants le dimanche 11 avril et la kermesse, qui nous a tant manqué l'année dernière clôturera cette année scolaire, le dimanche 27 juin 2021.

Vous pouvez de bien des manières participer à leur aventure et suivre les aventures de Noisette et ses actions via la page Facebook APE Tremblay les Villages-Serazereux, via le site internet [apetlv28.jimdofree.com](http://apetlv28.jimdofree.com) et nous contacter sur [apetlv28@gmail.com](mailto:apetlv28@gmail.com).

Si vous êtes au Crédit agricole, grâce au programme des Tookets, vous pouvez les choisir et leur donner les vôtres, ce qui apporte également quelques sous aux enfants.

Au travers des commandes organisées par l'association, vous participez au financement des projets destinés aux enfants (vente des sapins de Noël, fleurs, chocolats...). Enfin, dans la continuité des projets écoresponsables, vous pouvez contacter l'association afin de donner vos capsules Tassimo®, vos sachets de pain de mie, vos gourdes de compotes et crèmes dessert, vos emballages de la gamme L'Arbre Vert®, les instruments d'écritures (feutres, marqueurs, blancs correcteurs...), tubes de colle ainsi que, vos cartouches d'imprimante usagées.

**L'association et Noisette savent qu'elles peuvent compter sur votre soutien et souhaitent vous revoir très bientôt. Elles vous remercient d'être derrière elles pour soutenir les enfants de nos communes.**



# FAMILLES

## Rurales



Malgré la crise sanitaire qui s'installe dans notre vie quotidienne, l'Association Familles Rurales s'adapte pour répondre aux besoins des Familles. Les activités sportives et culturelles sont suspendues jusqu'à la fin du confinement. Des défis entre les familles seront proposés grâce à la technologie digitale et un accompagnement téléphonique pour nos adhérents séniors est effectif.



### PERMANENCE

Une permanence est assurée par Aline, l'Accueillante du Relais Familles au sein de la mairie de Tremblay-Les-Villages tous les mercredis, jeudis et vendredis de 9h à 12h, dans le respect des mesures sanitaires actuelles. Elle reçoit sur rendez-vous pour les démarches numériques et administratives telles que la déclaration d'impôts ou l'inscription à la CAF, l'aide aux litiges et arnaques au compte bancaire, le conseil à la gestion de budget ou la rédaction de CV et lettre de motivation qui sont autant de sujets sur lesquels les demandeurs peuvent bénéficier d'un accompagnement personnalisé.

Pour plus de renseignements, il suffit d'appeler **Aline MACLART au 06 08 43 02 10** ou d'envoyer un mail à [relais-familles.tremblay@famillesrurales.org](mailto:relais-familles.tremblay@famillesrurales.org)

Pour vous préparer à des jours plus heureux, nous vous présentons deux projets destinés à toutes les familles adhérentes ou non à notre association.

### JARDIN PARTAGÉ

Le jardin partagé au presbytère évolue pour la prochaine saison 2020-2021 pour se transformer en « jardin pédagogique en permaculture » à vocation citoyenne, écologique et pérenne économiquement en faveur de la transition écologique. Le principe de la permaculture est de nourrir la terre avec des matériaux naturels tels que des morceaux de bois, du compost et un mélange végétal (feuilles, résidus de tonte, matières en décomposition...), puis on laisse aux micro-organismes et insectes le temps de travailler le sol. L'humus ainsi obtenu est bénéfique pour conserver une certaine humidité et pour limiter considérablement un apport d'eau supplémentaire. Cette action est intégrée au projet « *Les Haies - la nature s'émerveille* » que porte la commune de Tremblay les villages. Elle a débuté avec les familles inscrites pour les activités des vacances de la Toussaint qui ont débarrassé le jardin des plants fanés de la récolte estivale. Si vous souhaitez découvrir la magie de produire soi-même

ses légumes avec une méthodologie éco responsable rejoignez-nous en famille à la fin du confinement.

En 2019, lors d'un projet « environnement et citoyenneté » initié par le Relais Familles, les familles se mobilisent autour de la problématique des déchets pour visiter un centre de tri, effectuer des défis intitulés « *Nettoyons la nature* » ou participer à des animations sur le recyclage des déchets. Elles sont notamment sensibilisées à l'obsolescence programmée des produits que nous achetons. Le savoir-faire en matière de réparations disparaît petit à petit, mais nous sommes convaincus qu'en milieu rural nous avons des ressources inexploitées. L'ouverture d'un Café Répare consiste à mettre en contact deux groupes de personnes :

- Des réparateurs bénévoles, qualifiés en bricolage, électricité, électromécanique, changement de vitre de portable, réparation de vélos...
- Des gens qui souhaiteraient réparer leurs objets, mais qui ne savent pas comment ni par où commencer.

Pour encourager les échanges et le partage des savoirs autour d'activités de bricolage et de réparation, nous vous donnons rendez-vous un samedi matin par mois au Presbytère. Nous remercions par avance les bricoleurs et réparateurs de se faire connaître auprès d'Aline.

**Dans l'attente de vous revoir, soyez prudents nous avons encore de beaux moments de convivialité à partager.**



## IL N'Y A PAS D'ÂGE POUR SE METTRE À L'INFORMATIQUE....



Ce sont 22 seniors âgés de 60 à 85 ans qui ont répondu présents pour participer à une initiation à l'outil informatique dans le cadre du programme « digital senior 28 ».

Cette formation, organisée en partenariat avec le Lycée Gabriel-Bridet d'Anet, est animée par Alimé Ocaktan, formatrice dans ce même établissement.

Le programme a commencé le 15 septembre et se déroule sur 4 mois à raison d'une séance de deux heures par semaine avec deux groupes de 10 personnes.

Alimé Ocaktan est accompagnée par deux ou trois collégiens pour qu'ensemble seniors et jeunes avancent vers la découverte du numérique, avec plus de vingt heures d'animations gratuites.

La première séance a été consacrée à la présentation d'un ordinateur puis ont suivi la création d'une adresse mail, skype, les dangers d'internet, enregistrement et classement des photos, l'utilisation de Facebook...

Les élèves aux cheveux d'argent ont déjà quelques notions mais reviennent pour développer leurs connaissances ou apprendre quelques astuces. Ils sont conscients qu'Internet est de plus en plus présent dans la vie courante et que c'est un moyen pour eux de partager avec leurs enfants et petits enfants.

# ANIMATIONS à la biblio

MERCREDI 30 SEPTEMBRE 2020

CONTES



Nadia, Caroline et ses filles ont lu des histoires sur le thème des arbres et de l'automne, entrecoupées de comptines. Puis, les enfants se sont amusés à reconnaître le chant ou le cri des animaux de la forêt.

SAMEDI 24 OCTOBRE 2020

HALLOWEEN



Le spectacle Halloween a rencontré un vif succès. Dans le respect des règles sanitaires, près de 70 personnes, enfants et adultes, ont assisté attentifs, aux contes « Sorcières et compagnie » accompagnés à la harpe par Lynda Specq (association Harpe et Compagnie). A l'issue du spectacle, les enfants ont reçu des sculptures de ballons et des bonbons.

Visitez la page Facebook « Bibliothèque Tremblay-les-Villages » pour être tenu informé des horaires, nouveautés et animations.



Pendant le confinement, la bibliothèque reste ouverte sur rendez-vous.

## PROCHAINES ANIMATIONS (sous réserve de modifications liées à la crise sanitaire et aux dispositions gouvernementales)

MERCREDI 20 JANVIER À 15H

LOTO DES LIVRES POUR ENFANTS

MERCREDI 17 FÉVRIER À 15H

ATELIER SCRAPBOOKING (tout public)

SAMEDI ? MARS À 15H

L'HEURE DU POÈME (tout public)

SAMEDI 3 AVRIL À 10H30

ATELIER DE PÂQUES (enfant)

MERCREDI 15 MAI À 15H

QUIZZ de culture générale, musique... (tout public)

JUIN

ATELIER MUSIQUE du dispositif Musique en tous sens (tout public)

### HORAIRES D'OUVERTURE

#### • PENDANT LE CONFINEMENT :

##### sur rendez-vous

- Lundi : sur rendez-vous
- Mardi : 16h30-19h
- Mercredi : 10h-12h30
- Jeudi : 16h30-19h
- Vendredi : 16h30-18h30
- Samedi : 10h-12h30

Ouverture la première semaine des vacances de la Toussaint, hiver et printemps.

Fermée pendant les vacances scolaires de Noël.

Possibilité de réserver les livres de la médiathèque départementale. Ils sont acheminés par une navette et vous êtes prévenus par mail lors de leur arrivée à la bibliothèque de Tremblay.

## LES JOURNÉES EUROPÉENNES DU PATRIMOINE



Cette année, les Journées Européennes du Patrimoine (vendredi 18, samedi 19 et dimanche 20 septembre 2020) se sont déroulées sous la forme d'une chasse au trésor sur l'ensemble de nos 6 villages.

Chaque habitant a reçu dans sa boîte aux lettres un questionnaire composé de 24 énigmes à résoudre avec des indices à relever sur les différents sites (Eglise, calvaire, lieux stratégiques...).

Le résultat était le chiffre « 1000 » qui répond à la question « Se dit souvent d'une personne qui réussit son coup avec adresse : il met dans le mille ».

Une centaine de personnes ont participé (enfants, ados, adultes et habitants hors commune).

Ce circuit a permis de redécouvrir le patrimoine très varié de nos villages.

## ASSOCIATION GYMNASTIQUE VOLONTAIRE DE TREMBLAY-LES-VILLAGES 2020-2021

En raison de la crise sanitaire, toutes les manifestations prévues en 2020 ont dû être annulées. En contrepartie, les adhérentes ont apprécié d'assister aux cours sur le stade de foot au mois de juin, permettant ainsi de respecter les règles sanitaires.

Programme prévu de décembre 2020 à juin 2021 (sous réserve de modifications liées à l'évolution de l'épidémie de COVID-19) :

➤ **Téléthon : marche de Saint-Chéron dimanche 6 décembre à 9h départ rue de l'Escalier.** Sur inscriptions auprès de Marielle au 06 25 97 42 21 ou Laëticia au 06 32 36 90 91. Participation libre et port du masque obligatoire.

➤ **Journée de la femme avec l'association Entrechat et Arabesque le 28 mars 2021**

➤ **Marche à Saint-Chéron-des-Champs en mai 2021**

Marche avec les adhérentes et non adhérentes, cours adultes et cours enfants dans la salle des fêtes, activités avec les enfants comme halloween, l'assemblée générale, achat de matériels pour les cours enfants : pieds et mains, matériels d'équilibre et d'activités d'adresse.

## FORUM DES ASSOCIATIONS



Environ une douzaine d'associations se sont réunies ce samedi 5 septembre 2020 pour ce forum des associations.

Un forum, un peu spécial cette année, avec cette crise sanitaire mais l'ambiance était bonne et sympathique.

Nous avons eu beaucoup de visiteurs le matin, un peu moins l'après midi. Les adhésions ont été nombreuses.

Ce forum est un moment indispensable pour nos associations, elles peuvent attirer du monde, se faire connaître et surtout montrer qu'elles existent.

Ce rendez-vous, au fil des années, devient un moment incontournable de notre vie communale.

À l'année prochaine .





# CULTURE LOISIRS

## LE PROGRAMME DES MANIFESTATIONS & ÉVÉNEMENTS

TREMBLAY-LES-VILLAGES

DE JANVIER  
À SEPTEMBRE 2021

### JANVIER

**JEUDI 21**

**À PARTIR DE 19H30**

**VOEUX DU MAIRE**

salle des fêtes de Tremblay-les-Villages

**SAMEDI 23 À 20H30**

**THÉÂTRE DES 3 COULEURS**

« Le Grand Will » une comédie écrite et mise en scène par Bernard TURPIN, à la salle des fêtes de Tremblay-les-Villages.

**SAMEDI 3**

**LOTO ADULTES**

à la salle des fêtes de Tremblay-les-Villages sur réservation

Contact : association des parents d'élèves Mme NOËL 06.21.17.52.30 ou apetlv28@gmail.com

### FÉVRIER

**MARDI 2**

**RÉUNION PUBLIQUE**

**DIMANCHE 7 DE 10H À 17H**

**PUCES DES COUTURIÈRES**

à la salle des fêtes de Tremblay-les-Villages Organisées par les Gais Lurons. Contact Jean-Claude LECUYER 06 64 37 50 90 ou contact.gaislurons@gmail.com

**DU 20 FÉVRIER AU 6 MARS**

Salle des associations (ancien presbytère) avec le Relais Familles

**ANIMATIONS AUTOUR DES VARIÉTÉS DE**

**PLANTES** comestibles, médicinales et aromatiques en lien avec une visite au Parc de la Clef de St Sauveur Marville.

« QU'EST-CE QUE LA PERMACULTURE ? »

dans le jardin partagé du Relais Familles. Atelier jardinage : permaculture, plantes médicinales et fleurs comestibles (arbres à papillon).

**ATELIER D'ÉCHANGES SUR LES DIFFÉRENTES PLANTES QUI ATTIRENT LES INSECTES** avec le

Relais Familles

**ATELIER « TAILLE DE ROSIERS »** par Pierre RIGAUT et « Taille de fruitiers » par Michel MAHEU et des membres du CAUE

### MARS

**FOIRE AUX JOUETS**

**SAMEDI 27 À 10H30**

**CONFÉRENCE SUR LA BIODIVERSITÉ** de David Lamotte « Accueillir la biodiversité dans notre jardin » / Lieu à définir

**SAMEDI 27 ET DIMANCHE 28**

**SALON DE LA FEMME** organisé par Entrechats et Arabesques à la salle des fêtes de Tremblay-les-Villages.

Contact Mme LE ROCH 06 40 20 85 79

**DIMANCHE 28**

**MARCHE** avec l'association Gym volontaire en partenariat avec le Salon de la Femme. Contact Marielle MEUNIER 06 25 97 42 21 ou gvtremblay@laposte.net

### AVRIL

**DIMANCHE 11**

**CONFÉRENCE « COMMENT ENTRETIENIR DES ABORDS DE MAISON ? »** par le CAUE / Lieu à définir

**DIMANCHE 25**

**FOIRE AUX JOUETS** organisée par les Merlettes à la salle des fêtes de Tremblay-les-Villages / Contact Mme DOS REIS Annabel 06 73 42 92 60 ou manuel.dos-reis711@orange.fr

### MAI

**DATE ET HEURE À DÉFINIR**

**PRÉSENTATION DU LIVRE LE BOIS D'ALOËS, PARFUMS ET CIVILISATIONS** par Jean-Luc ANSEL (à confirmer) / Bibliothèque

**DIMANCHE 16**

**VIDE DRESSING** organisé par l'association Ornithologique du Thymerais à la salle des fêtes de Tremblay-les-Villages. Contact Mme DOS REIS Annabel 06 73 42 92 60 ou manuel.dos-reis711@orange.fr

**DATE ET HEURE À DÉTERMINER**

**ART'AGRICULTURE** organisée par Familles Rurales. Artistes et producteurs locaux vont investir 3 fermes de nos villages. Découverte la culture du maïs, du colza et de la pomme de terre. Contact Mme Sylvie PELLETIER 06 03 54 02 95 / sylvie.pelletier@famillesrurales.org ou Aline MACLART 06 08 43 02 10 / relais-familles.tremblay@famillesrurales.org

**DATE ET HEURE À DÉTERMINER**

**MARCHE** organisée par l'association Gym Volontaire. Contact Marielle MEUNIER 06 25 97 42 21 ou gvtremblay@laposte.net

Événement/Animation organisé(e) par la commune



## Culture / Loisirs

VOUS SOUHAITEZ APPARAÎTRE DANS LE PROGRAMME DES MANIFESTATIONS & ÉVÉNEMENTS SUR TREMBLAY-LES-VILLAGES, CONTACTEZ LA MAIRIE AU 02 37 65 28 18.

### JUIN

**VENDREDI 11**

**THÉÂTRE DÉAMBULATOIRE** avec Vanessa SANCHEZ et les CM2 pour l'adaptation de « L'homme qui plantait des arbres » (départ de la place de Tremblay et arrivée au presbytère)

**MARCHÉ NOCTURNE** de 16h30 à 22h30 : stands artisanaux, de producteurs locaux et des associations partenaires du projet. Troc de plantes, exposition photos, présentation du travail du centre de loisirs (hôtels à insectes, dessins...) / Restauration sur place

**SAMEDI 12 DE 13H À 22H**

**CONCOURS DE PÉTANQUE** au boulodrome du stade de Tremblay-les-Villages organisé par les Merlettes. Contact Mme DOS REIS Annabel 06 73 42 92 60 ou manuel.dos-reis711@orange.fr

**JUIN 2021 (DATE À DÉFINIR)**

**FÊTE DE LA MUSIQUE** organisée par ArTLV. Contact M. Arnaud LEHERICHER 06 86 93 69 21 asso.ArTLV@gmail.com

**DIMANCHE 27 DE 10H À 17H**

**PUCES DES COUTURIÈRES** à la salle des fêtes de Tremblay-les-Villages organisées par les Gais Lurons. Contact Jean-Claude LECUYER 06 64 37 50 90 ou contact.gaislurons@gmail.com

**JUIN 2021 (DATE À DÉFINIR)**

**FÊTE DE LA SAINT-JEAN** dans la cour de la mairie d'Écublé organisée par les Amis d'Écublé. Contact M. Jean-Luc TOLLET 06 16 91 53 93 ou amis.ecuble@gmail.com

### JUILLET

**SAMEDI APRÈS-MIDI (DATE EXACTE À DÉFINIR)**

**CONFÉRENCE** « La mare et sa biodiversité » de Benoît ALLARD du CEN (conservatoire d'espaces naturels) à confirmer

**SAMEDI 17 DE 13H À 22H**

**CONCOURS DE PÉTANQUE** au boulodrome du stade de Tremblay-les-Villages organisé Les Gais Lurons Contact : Jean Claude LECUYER 06 64 37 50 90 ou contact.gaislurons@gmail.com

### AOÛT

**DIMANCHE 1ER DE 13H À 22H**

**CONCOURS DE PÉTANQUE** au boulodrome du stade de Tremblay-les-Villages organisé par l'association Ornithologique du Thymerais. Contact Mme DOS REIS Annabel 06 73 42 92 60 ou manuel.dos-reis711@orange.fr.

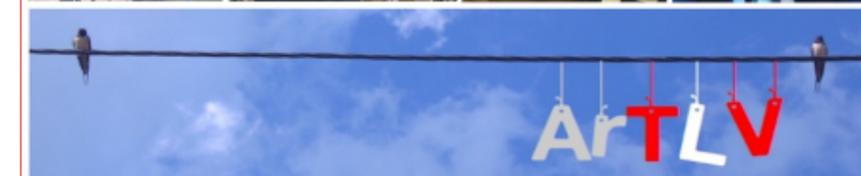
**DIMANCHE 15 DE 13H À 22H**

**CONCOURS DE PÉTANQUE** au boulodrome du stade de Tremblay-les-Villages organisé par le Club de Pétanque. Contact Mme DOS REIS Annabel 06 73 42 92 60 ou manuel.dos-reis711@orange.fr

### SEPTEMBRE

**DIMANCHE 12**

**FOIRE AUX LIVRES** à la salle des fêtes de Tremblay-les-Villages organisé par Les Merlettes. Contact Mme DOS REIS Annabel 06 73 42 92 60 ou manuel.dos-reis711@orange.fr.



#### EN AVANT LA MUSIQUE !!

Effet confinement ou pas, la rentrée 2020 a marqué un engouement sans précédent pour la musique. Le nombre de demandes de cours de musique a plus que doublé cette année !

C'est l'association ArTLV qui organise et gère l'école de musique et elle a dû revoir à la hausse toutes ses échelles de grandeur. Jusqu'ici, Jérôme PIERRON était le seul professeur. Il assurait, tous les samedis, les cours pour 16 élèves.

Aujourd'hui, il y a 32 élèves et l'association travaille, désormais,

avec 4 professeurs pour assurer tous les cours. Eschol donne des cours de guitare et de basse le lundi après-midi. Delphine enseigne la guitare le mercredi après-midi. Les élèves de Frédérique apprennent le piano et le chant le samedi matin et ceux de Jérôme la guitare, la basse et la batterie le samedi après-midi...

Et il pourrait y en avoir encore plus car malgré cela, certaines demandes n'ont malheureusement pas pu être honorées.

C'est un vrai plaisir de voir autant de musiciens en herbe à Tremblay. Cela nous laisse entrevoir une très belle fête de la musique 2021.



## Naissances en 2020

Lony ROSSIGNOL né le 2 mai  
 Lihana LUQUET née le 18 mai  
 Léa MICHAU née le 1<sup>er</sup> juin  
 Albane VICHÉRY née le 18 juin  
 Zély LAVENANT née le 10 juillet  
 Maé MÉRY né le 22 juillet  
 Émilie DASAGA SPOZIO née le 18 août  
 Léana CHABOCHE née le 6 septembre  
 Gabriel WALDIN né le 8 septembre  
 Lohan SALIN né le 8 septembre  
 Arsène DESCHAMPS né le 12 septembre  
 Davy GALLIC CHÉRON né le 12 septembre  
 Constance GAUTIER née le 16 septembre  
 Swan RAMDANI né le 18 septembre  
 Daniel PERRET né le 28 septembre  
 Mathéo RIVOIRE né le 24 octobre  
 Catalya ROBERT née le 26 octobre



## Mariages en 2020

Véronique STÉPANIAK et Francis CARUELLE mariés le 11 juillet  
 Aurélie POCHET et Hervé VONTHRON mariés le 8 août  
 Virginie DOMONT et Franck CHARRE mariés le 22 août  
 Sandra GUILLOU et Didier BERTHERAT mariés le 5 septembre  
 Valérie DEJOIE et Ludovic HEBERT mariés le 19 septembre  
 Nathalie PEREIRA REIS et Anthony PELITEIRO mariés le 19 septembre  
 Coralie LECOINTRE et Adrien MALVILLE mariés le 26 septembre  
 Valérie GAUTHIER et José RESENDE mariés le 26 septembre  
 Emmanuelle BONNARD et Mathias CHEFDEVILLE mariés le 7 novembre



## Décès en 2019-2020

Marc PELLETIER décédé le 29 juin  
 Jean BOURDIN décédé le 6 septembre  
 Roger DAOUPHARS décédé le 28 septembre  
 Guy JOUENNE décédé le 13 octobre  
 Marie-Jeanne ROUSSEAU décédée le 7 novembre



## DERNIÈRE MINUTE

### Un chalet pour les producteurs locaux

En raison de la crise sanitaire, le marché de Noël des producteurs locaux organisé par l'association ArTLV, en partenariat avec la commune a dû être annulé.

### Chalet de Noël

La municipalité a donc décidé d'installer un chalet sur la place du village pendant le mois de décembre.

Les producteurs, artisans et artistes n'ayant pas de boutiques à Tremblay-les-Villages pourront y proposer leurs produits en cette période de fêtes de fin d'année.

Un planning d'occupation a été transmis aux entrepreneurs intéressés afin qu'ils se positionnent sur des créneaux (par demi-journées entre le 1<sup>er</sup> et le 31 décembre 2020).

**Mairie** / 02 37 65 28 18  
 ouverte tous les matins, du lundi au samedi de 8h30 à 12h15

**SIVOM** / 02 37 65 28 35  
 accueil rue de la Croix Blanche du lundi au vendredi de 8h à 12h (sonner au portail de l'école maternelle)

**École Maternelle** / 02 37 65 24 10  
**École Élémentaire** / 02 37 65 32 19

**Bibliothèque** / 02 37 65 23 65  
 Lundi 11h-22h / Mardi 16h30-19h  
 Mercredi 10h-12h30 / Jeudi 11h30-19h  
 Vendredi 16h30 -18h30  
 Samedi 10h -12h30

**Centre de Loisirs** / 02 37 65 35 99

**Cabinets médicaux**  
 Médecin 02 37 65 28 04  
 Dentistes 02 37 65 25 83  
 Kinésithérapeutes 02 37 65 23 66  
 Infirmiers 02 37 65 22 60  
 Podologue 06 24 40 07 75  
 Psychologue 07 69 81 83 82  
 Ergothérapeute 06 64 78 20 16

**Pharmacie de Tremblay-les-Villages**  
 02 37 65 22 73

**Comité Participation Citoyenne**  
 Michel Prévost / 06 07 97 98 94

**Gendarmerie de Châteauneuf-en-Thymerais**  
 02 37 51 60 25 et le 17

**Pompiers** / 18 - **SAMU** / 15

**Infos Transport à la demande, Déchets, Assainissement**  
 Agglo du Pays de Dreux / 02 37 64 82 00  
[www.dreux-agglomeration.fr](http://www.dreux-agglomeration.fr)

**Eau** / 02 37 65 28 18  
 ou l'élu de permanence

**Permanence Familles Rurales/CCAS**  
 Tous les mercredi, jeudi et vendredi de 9h à 12h sur rendez-vous  
 02 37 65 28 18 / 06 08 43 02 10

**Assistance sociale Conseil départemental**  
 Les 1<sup>er</sup>, 3<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> mardi matin du mois, sur rendez-vous au  
 02 37 65 82 30 ou 02 37 65 82 64 (standard ouvert uniquement l'après-midi)

**Infirmière PMI**  
 Tous les mardis matin sur rendez-vous au 02 37 65 82 66

**Mission Locale**  
 un mercredi par mois de 9h30 à 12h en mairie sur rendez-vous

**Problèmes réseaux**  
**ORANGE** : <https://1013.orange.fr>  
 (signalements coupure de téléphone)  
**ENEDIS** : 09 726 750 28 (urgences)  
 ou 09 693 218 11 (renseignements réseaux)  
**GRDF** : 09 69 36 35 34